

# POLICE MAGAZINE



## LE TRAVAIL A SAINT-LAZARE

Les détenues de Saint-Lazare sont occupées toute la journée à des travaux de couture. Quoi de plus tragique que cette photo: Les prisonnières baissent la tête pour qu'on ne reconnaisse pas leurs traits. (H. M.)  
Lisez dans ce numéro, la suite, de notre sensationnel récit *LE POURRISSOIR*, par JEANNE HUMBERT.

DIRECTION  
ADMINISTRATION  
RÉDACTION

30, Rue Saint-Lazare, 30  
PARIS - IX<sup>e</sup>

Téléphone : TRINITÉ 72-96

Compte chèques postaux : 1475-65

# POLICE MAGAZINE

TOUS LES DIMANCHES

## ABONNEMENTS

Remboursés, en grande partie, par de superbes primes.

FRANCE...	Un an (avec primes) .	50 fr.
	Un an (sans prime) .	37 fr.
	Six mois ...	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an... ..	65 fr.
	Six mois ...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

## La Police-Gazette UNE NOUVELLE CIBLE ORIGINALE



Des jeunes filles appartenant aux services sténo-dactylographiques de Scotland-Yard sont chargées d'encarter les différentes feuilles du journal Police-Gazette, puis de les relier au moyen d'une piqueuse actionnée à la main.

La Police-Gazette de Londres n'est pas, comme son confrère et homonyme américain, un journal gai ! A vrai dire, il ne traite que d'affaires du « métier » et ne saurait intéresser que les Sherlock Holmes auxquels il est destiné. Mais il contient une foule de renseignements utiles, une partie officielle, une partie littéraire. On y trouve le panégyrique des gardiens de la paix, des « Tom » britanniques tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions, des articles écrits gracieusement par des détectives connus, des signalements de malfaiteurs ou de criminels en fuite, des annonces de concours pour les postes réservés, des extraits de jugements intéressants, un livre d'or des promotions récentes ou des médailles.

La partie littéraire, importante comme dans tout périodique anglais, comporte des contes et nouvelles des meilleurs auteurs, de Conan Doyle à Edgar Wallace, des romans d'énigme et de mystère, des mots en croix, des dessins. On y peut lire aussi des études sur l'organisation de la police dans les Dominions et dans les divers États d'Europe, des récits de drames restés impunis, des sketches susceptibles d'être joués au cours des « soirées » de la police, des charades et des bons mots.

La Police-Gazette ne doit pas être répandue dans le public. Toutes les personnes appartenant, de près ou de loin, aux services de Scotland Yard y sont abonnées d'office et le reçoivent régulièrement. Aucun journaliste professionnel n'y est attaché, sauf en ce qui concerne les contes ou romans, pris en reproduction. Ce sont des membres de la police qui assurent la mise en pages, écrivent les articles, les composent et font fonctionner la petite imprimerie installée dans les locaux

de la préfecture de police londonienne.

Des jeunes filles, appartenant au personnel sténo-dactylographique, plient les feuilles et les coupent au massicot, puis les assemblent au moyen d'une piqueuse spéciale. Plusieurs salles ont été prévues pour le service du journal, qui est hebdomadaire, et où l'on songe déjà à remplacer les « dessins au trait » par de véritables illustrations. Commercialement, il paraît que l'« affaire » est tout à fait viable et susceptible de rapporter des bénéfices, si l'on veut bien donner un peu plus d'extension à la publicité, confiée à un spécialiste.

Cette initiative est des plus intéressante et des plus heureuse. Elle est susceptible de resserrer les liens de camaraderie qui doivent exister entre tous les membres de la police, comme entre les divers services, et de donner des résultats utiles. Plus que toute circulaire officielle, la Police-Gazette ira renseigner ou avertir à domicile les fonctionnaires de l'ordre public, et leur faire savoir tout ce qui peut leur rendre service en matière professionnelle. C'est un bulletin, comme les clubs de sport, chez nous, en ont un. Mais infiniment plus développé, plus sérieux, plus ample.

Les hauts directeurs de la sûreté britannique comptent beaucoup sur ce magazine pour créer un « esprit police » qu'ils estiment indispensable.

Une fois de plus, l'exemple nous vient de l'étranger. Pourquoi nos « flics » (ce terme pris dans la plus souriante acception) n'auraient-ils pas, eux aussi, leur « canard » à eux ? Le Bulletin de police criminelle, dont nous avons déjà parlé, ressemble un peu, il est vrai, au journal anglais, mais il n'est pas absolument conçu dans le même esprit.



Voici un fonctionnaire de la police londonienne examinant l'une des premières épreuves sorties du journal Police-Gazette.

On vient d'expérimenter en Angleterre, à l'usage des jeunes gens qui se destinent à la police, et principalement au dur service de la police montée du Canada, des cibles de tir d'un genre absolument nouveau, qui présentent sur les anciennes un avantage considérable et vont probablement être adoptées par tous les corps de troupes du Royaume-Uni.

Alors que, jusqu'à présent, l'installation d'un champ de tir à l'arme de guerre était chose difficile et coûteuse en raison de la nécessité d'une zone vide étendue terminée par une butte, et de l'absence obligatoire de toute maison à proximité, on pourra désormais faire des feux de peloton dans un espace de quelques mètres seulement.

De quelle manière ? C'est très simple, mais il fallait y songer. On remplace la cible classique par un panneau représentant un paysage à l'échelle de la distance.

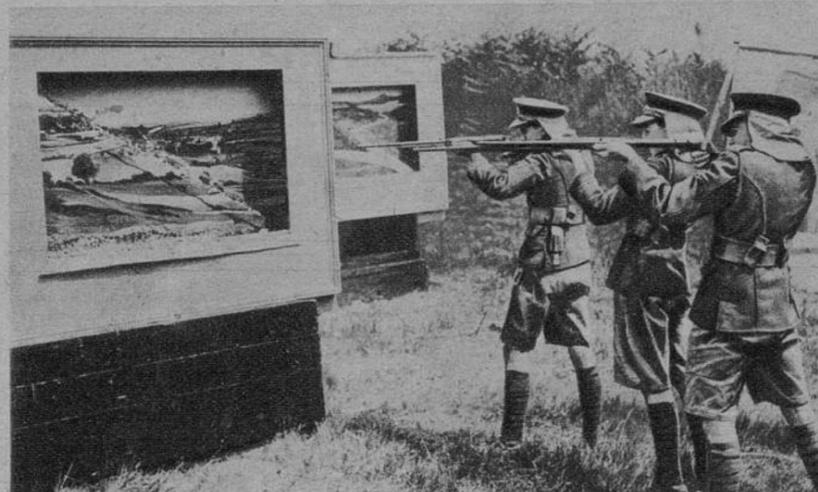
Voulez-vous faire un tir à trois cents mètres ? Voici une vallée, un coteau, où ces points qui remuent par un ingénieux système d'horlogerie sont des adversaires à abattre. Voulez-vous ouvrir le feu à cinq cents mètres ? C'est maintenant une montagne au flanc de laquelle, hors d'une tranchée minuscule s'élançait l'ennemi. L'effet d'optique

est absolu. Même si le canon de votre fusil frôle la toile peinte, les personnages que vous devez tenter de mettre à mal restent à la distance voulue... et vous les ratez le plus confortablement du monde !

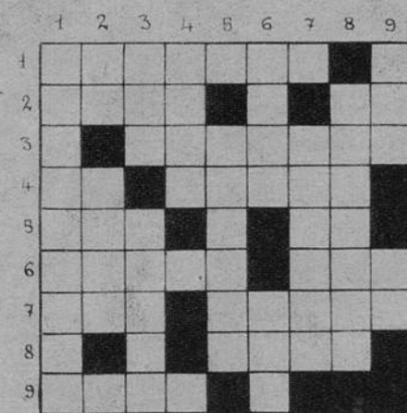
On voit immédiatement quel bénéfice il est possible de tirer de pareille invention. Vous n'avez plus besoin, pour l'étude de l'arme de guerre, d'un terrain approprié. N'importe quelle cour de caserne, pourvu qu'une butte de terre accueille les balles et les arrête dans leur course, peut être utilisée. Et ce qui est vrai du mousqueton l'est autant du fusil-mitrailleur et de la mitrailleuse. L'accommodation de l'œil se fait instantanément ; il est même fréquent — chose curieuse ! — que l'apprenti soldat ou le candidat policier ait l'impression que sa tâche est facilitée !

Tous les tireurs, mis devant cette nouvelle cible, s'écrient : « C'est facile ! Je suis à peu près sûr de faire mouche. »

Les instructeurs, alors, de sourire. Car, dès la sixième balle, les jeunes présomptueux se rendent compte qu'ils avaient un peu exagéré leurs possibilités, et que la difficulté subsiste, quelle que soit la distance du « carton », si l'échelle demeure respectée. Leçon de modestie, qui n'est jamais vaine !



## Les Mots Croisés de "Police-Magazine"



### Horizontalement :

- Petite main d'enfant ; mais, au pluriel, elle forme, avec sa sœur jumelle, un instrument de corde ou de fer entravant tout geste.
- Petite île. — Tantôt adverbe, tantôt conjonction.
- Pleins de zèle, ils racontent même ce qu'ils n'ont pas vu.
- Unit, sans l'aide de M. le Maire. — Long chemin.
- Accompagnent les jeux. — Une belle carte.
- Un précieux auxiliaire de la police agissante. — Couche.
- Indispensable pour lancer un navire à l'eau. — Aminci par l'usage, comme un vêtement trop porté.
- Mouvement d'une foule en avant.
- Le paradis rêvé, non celui de Mahomet, mais un autre plus accessible.

### Verticalement :

- Malheureux comme les pierres, si tant est qu'une pierre est malheureuse.
- Mot maure, vivant dans certains noms arabes géographiques. — Soutient la fleur et même l'herbette.
- Précis. — A la patte du rapace.
- Enlever, prélever.
- Gravir la pente ; c'est ensuite, le sommet atteint, la descente vertigineuse.
- Excavation, défoncement du sol, cas non rare à Paris. — Parcourue des yeux.
- Vaste pays de forme bizarre, d'idées plus bizarres encore.
- Un saint du calendrier, mais un fichu nom.
- Alerte ! En avant, marche ! — Concerne ta précieuse personne. MARCILLAC.

### Solution du problème précédent.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
S	U	R	V	E	I	L	L	E
U	A	I	I	N				
R	O	S	S	I	G	N	O	L
E	R	S	E	O	P	R	I	
T	I	E	R	S	P	I	E	
E	N		N	E		E	R	
			V	I	O	L	O	N
T	O	I		B	O	I	T	E
E	S	S	E	I	L		T	

# MESDAMES LES JURÉES



M<sup>me</sup> Hennessy, femme de l'homme politique bien connu. (H. M.)



M<sup>lle</sup> Deutsch de la Meurthe, qui s'occupe de tant d'œuvres de bienfaisance. (H. M.)



La comtesse Mathieu de Noailles, la grande poétesse française. (H. M.)



M<sup>me</sup> Maryse Bastié, la courageuse aviatrice. (H. M.)



La baronne Henri de Rothschild, animatrice d'œuvres de bienfaisance. (H. M.)



M<sup>lle</sup> José Laval, fille de notre président du Conseil. (H. M.)



M<sup>me</sup> Jeanne Lanvin, directrice experte d'une grande maison de couture. (H. M.)



M<sup>me</sup> Colette, femme de lettres, dont les œuvres sont si remarquables. (H. M.)

Comme nos lecteurs le verront en lisant l'article ci-dessous, M. Hesse, député de la Charente-Inférieure, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à permettre aux femmes françaises d'être jurées. Cette proposition de loi sera-t-elle agréée par le Parlement ? Pourquoi ne verrait-on pas siéger sur les bancs du jury des femmes à l'esprit averti et qui ont prouvé surabondamment leur valeur ? Les personnalités dont les portraits illustrent cette page, et que nous avons choisies dans l'élite de la société parisienne, ne seraient-elles pas aussi qualifiées que bien des hommes pour juger les criminels et les malfaiteurs.

« La Cour », annonce la voix solennelle du greffier, et les conseillers de pourpre vêtus prennent place, tandis que les douze jurés s'installent sur les bancs qui font face au box où l'accusé est assis entre ses gardes, fixant ses yeux, que l'angoisse dilate, sur ces hommes qui vont l'envoyer à l'échafaud, au bagnon... ou le rendre à la liberté.

Tout à coup, son regard vacille... ses jambes semblent ne plus pouvoir le porter... il se penche vers son défenseur et, d'une voix chevrotante, il lui murmure :

— Mais, maître, dans le jury, il y a... il y a... une femme !

Et le défenseur répliquera, si c'est M<sup>o</sup> de Moro-Giafferri, d'une voix tonnante :

— Une femme... est-elle jolie au moins ? Si c'est M<sup>o</sup> Campinchi, avec de l'ironie dans la voix :

— Une femme ?... méfions-nous alors !

Et l'accusé, accablé, conclura :

— Une femme dans le jury... il ne me manquait plus que cela !

Scène de revue ? plaisanterie ? pensez-vous, ô lecteurs... Que non pas : anticipation tout au plus, puisque M. André Hesse, député de la Charente-Inférieure, président de la commission de Législation civile et criminelle, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ainsi conçue :

« L'article premier de la loi du 21 novembre 1872, dite loi sur le jury, est remplacé par les dispositions suivantes : Nul ne peut remplir les fonctions de juré à peine de nullité des déclarations de culpabilité auxquelles il aura concouru, s'il n'est âgé de trente ans accomplis, s'il ne sait lire et écrire en français, s'il n'est de nationalité française ou s'il est dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité établi par les lois en vigueur.

Ces fonctions pourront être exercées par tout individu remplissant ces conditions sans distinction de sexe.

Le jury féminin sera recruté dans les catégories suivantes de citoyennes :

1<sup>o</sup> Celles qui seront personnellement inscrites au rôle des contributions directes ;  
2<sup>o</sup> Les électrices aux tribunaux et aux chambres de commerce, aux chambres d'agriculture et aux conseils de prud'hommes ;

3<sup>o</sup> Les femmes titulaires de grades ou diplômes délivrés par les Facultés de l'État ou les grandes écoles reconnues par l'État et exerçant une profession libérale ;

4<sup>o</sup> Les femmes qui exercent des fonctions publiques gratuites ;

5<sup>o</sup> Les femmes qui exercent des fonctions publiques rétribuées autres que celles énumérées dans l'article 3 de la loi du 21 novembre 1872 ;

6<sup>o</sup> Les femmes qui, après avoir exercé des fonctions publiques, auront été admises à la retraite. »

M. André Hesse ajoute que les femmes ayant un ou plusieurs enfants de moins de treize ans pourront être dispensées des fonctions de « jurées », mais seulement sur leur demande.

Enfin le jury sera constitué en parties égales de femmes et d'hommes, et, galamment, il est ajouté qu'« au jour fixé par l'ouverture des assises, la Cour ayant pris séance, les douze jurés se placeront dans l'ordre désigné par le sort, mais... les six jurées au premier rang ».

Dans son exposé des motifs, M. André Hesse déclare que l'institution du jury a pour but de faire juger par l'opinion publique ceux contre lesquels la société porte l'accusation d'un crime ; le souci du législateur, en réglementant le recrutement

des jurés, a été d'écartier de ces importantes fonctions ceux que leur moralité rendait indignes de les exercer, ceux dont l'ignorance pouvait faire douter de la capacité et ceux dont la situation sociale ne présente pas un gage suffisant d'indépendance.

Or, si le législateur a réservé aux hommes seuls la faculté d'être jurés, ce n'est pas qu'il a pensé que les femmes rentreraient dans une des trois catégories qu'il convenait d'exclure : c'est bien plus simplement qu'il s'est conformé à une habitude et qu'il s'est inspiré des mœurs de son époque.

Mais aujourd'hui ? aujourd'hui que les femmes sont avocats, médecins, ingénieurs... pourquoi, alors qu'elles participent à la vie active du pays, ne seraient-elles pas membres du jury : la conscience légale de ce pays, selon le mot de Jaurès.

Et puis, presque tous les peuples ont des femmes magistrats : Fraulein Kueh est la première femme désignée comme juge à la cour Criminelle de Berlin, depuis 1927 ; il y a en Angleterre seize cents femmes dans la magistrature ; en Autriche, une femme est substitut du procureur de la République.

Aux Etats-Unis, miss Geneviève R. Cline a été nommée par le président Coolidge juge au « Customs Court », la Suède compte même à Stockholm une présidente de cour de Justice... Alors, pourquoi ne les femmes sont juges et jurées : pourquoi ne le seraient-elles pas chez nous ?

« Nous pensons, dit encore M. André Hesse, qu'à l'heure actuelle, il convient d'introduire des femmes dans le jury criminel, précisément parce que les femmes manifestent, en face des mêmes faits, des réactions parfois différentes de celles qu'éprouvent les hommes ; le jury ne peut présenter un résumé complet de l'opinion que s'il est en parties égales composé de jurés des deux sexes.

Quel sera le résultat pratique de cette réforme ? Peut-être n'apportera-t-elle aucun changement, peut-être, au contraire, l'influence de la femme se fera-t-elle sentir dans les décisions des jurés : le sexe dit faible se montrera-t-il plus pitoyable ?

Voire, dirait Panurge. Un jury en partie féminin n'aurait peut-être pas condamné Landru à mort, mais il condamnerait sûrement plus souvent ceux et celles qui manient le revolver avec trop de dextérité. Les femmes, plus intuitives que les hommes, découvriront sans doute aussi plus aisément la vérité... Evidemment, les députés anti-féministe penseront avec le poète :

Belles personnes...  
Rayonnez, fleurissez, soyez des échantonsnes  
De rêve ; d'un sourire, enchantez un trépas,  
Inspirez des vers... mais ne nous jugez pas !

Pourtant les femmes jugeront-elles plus mal que les hommes ? M. André-Paul Bardou, député de la Haute-Vienne, désigné par la commission de Législation comme rapporteur de cette proposition, ne le pense pas... il estime que les femmes doivent être, non seulement « jurées », mais encore « magistrats », si ce mot est permis.

Le sympathique rapporteur a, en effet, déposé, il y a quelque temps, une proposition tendant à nommer les femmes magistrats, proposition qui eut à la Chambre un accueil plutôt froid et qui, finalement, ne fut pas adoptée. Que penseront les députés, de cette nouvelle proposition tendant à créer des « jurées » ?

Des jurées ? sera-ce un bien... un mal ? messieurs les criminels apprécieront !

SYLVIA RISSER.

La semaine prochaine nous donnerons l'avis de quelques avocats sur cette grande épreuve.



M<sup>me</sup> Vilmorin, veuve du grand horticulteur. (H. M.)



M<sup>me</sup> Medrano, femme de M. Medrano et co-directrice du cirque bien connu. (H. M.)



M<sup>me</sup> Germaine Dulac, metteur en scène de cinéma. (H. M.)



M<sup>me</sup> Madeleine Vionnet, directrice d'une grande maison de couture. (H. M.)

# Les Pilleurs de modes

II (\*)

## Les étiquettes.

Non, car le couturier-copiste va au bout de sa vilaine action : il agrémenta avec les robes copiées d'étiquettes d'étoffe portant le nom de la maison lésée, celui de la créatrice, celui de la première, voire celui de l'ouvrière chef d'atelier.

Oui, ces robes copiées sont signées, ce sont des faux, et le voleur pincé n'a plus aucune excuse.

Il faut bien d'ailleurs qu'il en soit ainsi puisque ce vol est destiné à tromper la cliente étrangère qui ne s'habille que chez les grands couturiers de la ville lumière.

Une robe non signée, mais elle la refuse sans hésiter.

Autrefois, on ne cousait les fausses étiquettes qu'à l'arrivée en Amérique, mais des voyageurs complices des fraudeurs de Paris se firent pincer là-bas par leur patron et maintenant tout se fait chez le contrefacteur.

Et pourquoi tout ne s'y ferait-il pas ? puisque cela se passe dans des maisons à doubles-fonds et que les secrets y sont toujours bien gardés.

## Dans les doubles-fonds.

C'est dans ces doubles-fonds que je vais vous faire pénétrer à présent que les copies parfaites sont terminées.

Suivez-moi bien. Dans ce salon où l'on reçoit les clientes isolées — celles qui ne sont pas intéressantes, car on travaille surtout pour l'étranger — il n'y a rien à découvrir. Tout s'y passe normalement, et les murs sont sans cachettes. Entrons plutôt dans le petit salon, celui des acheteurs en gros.

Non, nous ne passerons pas par cette petite porte qui donne sur un couloir, lequel conduit aux ateliers.

Cette grande porte et cette autre plus grande encore, si nous les ouvrons, ne pourraient pas davantage satisfaire notre curiosité.

Alors ? Est-ce donc par la fenêtre que nous passerons ?

Par la fenêtre ? Merci bien. Elle est au deuxième étage, la fenêtre, et ils sont terriblement hauts, les étages de cette vieille maison Louis XIII.

Et pourtant, comme vous pourriez le croire, je ne me moque point.

Non, je ne me moque pas. Voyez plutôt. J'appuie avec force sur l'extrémité du rinceau qui est l'ornement de base de la glace de la cheminée. J'appuie, et voici que toute cette cheminée, glace comprise, tourne sur elle-même.

Cette première opération nous permet de découvrir un étroit couloir qui tourne brusquement à gauche. Enfilons ce couloir. Non, il n'y a pas de marche, encore moins d'oubliettes.

## C'est là !...

Oh ! nous ne cheminerons pas longtemps entre ces deux hauts murs très rapprochés qui sentent le mois.

Voici un placard. Ouvrons le placard en poussant ses portes de droite à gauche et de gauche à droite.

C'est là !... Victoire ! Il y aurait ici de quoi satisfaire de nombreux policiers et plus d'un grand couturier parisien.

Quel stock !... Voici des robes de chez Paquin, d'autres portant la signature Lanvin, celles-ci ont été confectionnées par les sœurs Callot... Elles attendent là par douzaines qu'un ordre d'expédition arrive portant la signature de l'acheteur complice. Ce qui coûtera deux mille francs au représentant américain de nos grandes marques sera cédé à quinze cents à l'intermédiaire marron, lequel mettra de ce fait cinquante beaux francs dans sa poche.

Sur des douzaines de robes, vous voyez quel bénéfice réalisera cet homme. J'ai écrit que dans toutes ces maisons de copie le personnel était quelque peu, sinon beaucoup, dans la confiance, « dans le bain », comme on dit en argot du métier.

## Les cousettes dans le bain.

Chez certain couturier-copiste, le si élégant E..., les cousettes sont si bien « dans le bain » que leur patron a fait confectionner pour chacune une sorte de salopette-combinaison-tablier à utiliser en cas de coup dur.

Il arrive en effet que des copies soient en mains alors que la police se présente flanquée du représentant du couturier lésé et du créateur des nouveaux modèles de ce dernier.

Faire jouer les fausses portes à ce moment serait dangereux, car on pourrait fort bien se faire prendre en pleine opération.

Alors, à ces moments-là, ce sera la salopette-combinaison-tablier qui jouera.

Vite chaque ouvrière enfilera la robe copiée à laquelle elle travaillait et glissera par-dessus ladite salopette spéciale.

Vous pensez bien que même si l'on s'étonnait de voir les cousettes ainsi affublées nul n'oserait faire le geste de Tartuffe, ce geste qui offensa tant la sage Elmière.

Et encore une fois le tour sera joué.

Le copiste E... dont je viens de vous parler usa de tous ces trucs et en usa encore, ma foi, car, en dépit des condamnations qu'il a déjà subies et des fortes amendes qu'il dut payer, il trouva toujours le moyen de remonter sur sa bête.

## Un veinard.

Mais il faut reconnaître que E... est un veinard comme il n'y en a point deux.

Un matin, sa sentinelle s'étant laissé entraîner à boire le coup chez le bistrot du coin, soudain, le représentant de certain couturier copié apparut dans les salons flanqué du commissaire et de trois inspecteurs.

## Les 54 cartons d'Ali-Baba.

E... se mordit les lèvres. Au milieu de ce salon, prêts à être dirigés sur la gare Saint-Lazare, à destination des États-Unis, se trouvaient cinquante-quatre cartons contenant chacun deux robes, lesquelles portaient toutes l'étiquette du commerçant lésé.

La partie était cette fois perdue et il n'y avait plus qu'à abattre les cartes.

Pourtant, E... se crut une dernière chance — vous savez, le miracle de dernière heure qui se produit une fois sur dix mille. Et notre ami E..., au lieu de déclarer en montrant les cartons : « Eh bien, oui, voilà mes copies, vous n'avez qu'à ouvrir », riposta sur l'accusation du commissaire :

— C'est très possible, mais cherchez !

Cela fut dit avec un tel sang-froid et un sourire si moqueur que policiers et représentant du couturier volé se regardèrent, décontenancés. Allons, un homme qui faisait semblable réponse et avec un tel calme devait être prévenu de leur venue. Toutes ses précautions étaient donc prises et les copies bien cachées.

Le commissaire de police fit le geste d'ouvrir le premier des cinquante-quatre cartons, mais le représentant du couturier copié l'arrêta par ces mots :

— A quoi bon, monsieur le Commissaire. Les copies ne sont pas dans des cartons dont on peut si facilement visiter le contenu. Notre visite était connue de E... Encore une fois, nous en sommes pour nos frais. Sortons d'ici, car en y restant nous serions parfaitement ridicules.

Le magistrat accepta la défaite, et les visiteurs s'en furent sans avoir rien visité.

Certes, quand un de ces filous se fait pincer, les tribunaux lui infligent une amende qui généralement lui ôte toute possibilité de recommencer. Mais plaie d'argent n'est pas toujours mortelle, et pour passer à côté de la prison, qui pour d'aucuns est beaucoup plus désagréable, les contrefacteurs évitent souvent d'ajouter à leurs imitations des étiquettes rigoureusement semblables à celles du couturier volé.

## Etiquettes modifiées.

Les uns changent le prénom. Étant donné qu'on a accoutumé en Amérique comme en France d'appeler les couturiers par leur nom seulement, la différence entre le prénom véritable et le faux ne se fait pas trop sentir. D'ailleurs, généralement, on ne met que la première lettre du faux prénom.

D'autres modifient l'emplacement des lettres du prénom véritable. Une modiste qui avait fait fortune en copiant les chapeaux de Caroline Reboux fut prise un jour la main dans le sac.

— Pardon, déclara-t-elle, il n'y a pas copie. Il y a simplement coïncidence.

— Mais vos étiquettes, lui fit-on remarquer.

— Mes étiquettes ? répéta la copiste avec un aplomb de tous les diables. Les avez-vous bien lues, mes étiquettes ? Elles ne portent pas : Caroline Reboux, mais : Coraline Reboux. C'est le nouveau nom de guerre que je me suis trouvé. Malheureusement pour elle, si par cette légère modification Coraline évita la prison, elle dut payer une amende qui la mit sur une paille aussi néfaste que celle des cachots. FIN.

JEAN KOLB.

(1) Voir "Police-Magazine" n° 50.

## PROCHAINEMENT

"POLICE-MAGAZINE" publiera  
LA MAISON DE SANTÉ DES GARDIENS DE LA PAIX

# LES MYSTÈRES DU BAGNE

CHAPITRE XXIX

## Faut-il supprimer le bagne ?

— Il faut faire de tous les condamnés des colons ! décida un jour un réformateur mieux intentionné que bien renseigné sur la question.

Ce fut l'erreur du régime des concessions, erreur dans laquelle on persévéra. Il ne faut pas oublier que l'élément paysan est en infime minorité au bagne, la plupart des condamnés provenant des grands centres.

On ne transforme pas du jour au lendemain un ancien cambrioleur en cultivateur, par la vertu d'un article de règlement.

Voilà pourquoi il y a, à Saint-Maurice, près de Saint-Laurent, un magnifique domaine inoccupé.

Il eût fallu créer du travail, des chantiers où les libérés issus des villes eussent trouvé à s'embaucher à leur sortie du bagne. Éternel refrain de la mise en valeur de la colonie !

Et cela nous amène à parler de la triste condition des libérés astreints à rester dans la colonie un nombre d'années égal à celui de leur peine si celle-ci n'excède pas sept ans, toute leur vie si elle atteint la durée de huit ans.

C'est là qu'éclate impétueusement la sagesse administrative. Le bagne, en raison de la clientèle qu'il reçoit, ne sera jamais une école de rééducation morale, au contraire. Il est donc prudent de ne pas remettre immédiatement en circulation ceux qui en sortent, de leur imposer un stage de rééducation civile.

Les libérés, il ne faut pas l'oublier, sont presque tous, dans une proportion de 95 p. 100, frappés de l'interdiction de séjour, qui leur défend de demeurer à Cayenne. Ils sont donc tenus de résider à Saint-Laurent-du-Maroni, où il n'y a pas de travail.

Le peu qui reste, c'est l'Administration qui en dispose pratiquement, puisqu'elle met à la disposition des employeurs, et pour un prix modique, ses assignés, condamnés en cours de peine.

Que peut faire dans de telles conditions le libéré, qui est obligé de demander un salaire normal. Se coucher et mourir, à moins qu'il ne se fasse condamner à nouveau pour retourner au bagne, où il aura une maigre pitance, mais assurée.

Cette question des libérés préoccupa un jour l'esprit d'un chef de bureau, mais d'une façon qui mérite d'être racontée.

Des libérés, las d'être sans travail, étaient allés dans la forêt couper du bois pour le revendre en stère. Informé du fait, ledit fonctionnaire bondit à son bureau et rendit sur-le-champ un ukase qu'il fit promulguer à son de tambour dans le village.

« Tout libéré qui serait surpris à couper du bois en forêt serait immédiatement

conduit à la prison du camp et écroué en prévention de vol. »

Parce que, vous comprenez bien qu'une douzaine de gaillards armés de haches et opérant dans la forêt équatoriale auraient peut-être réussi à y faire un trou qui serait devenu visible à la longue !

Il est normal, logique en tous points, qu'avec de tels pilotes à la barre, un navire donne sur les récifs et fasse naufrage. C'est pourquoi je disais, au début de ma conclusion, qu'il ne fallait pas s'en tenir aux résultats obtenus, mais savoir pourquoi on en avait obtenu de pareils.

« Nos vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer, a dit La Rochefoucauld. » Si la vertu d'un condamné aux travaux forcés ne représente pas grand-chose, on pourrait essayer de faire appel à son intérêt.

Son intérêt serait tout d'abord d'être assuré de sauvegarder son existence, de ne pas, ainsi qu'il le dit, crever en cours de peine ou pendant le doublage, ensuite de pouvoir, par des primes au travail, se constituer un pécule qu'il toucherait à sa libération et obtenir une appréciable réduction de peine. N'épiloguons pas sur une question de sensiblerie qui n'a rien à voir en l'affaire. Un homme qui travaille paie et répare le dommage qu'il a causé par ses actes délictueux. C'est là le point capital de la question.

Supprimer le bagne serait une folie. Bien utilisée, la main-d'œuvre énorme qu'il représente peut être une source de prospérité pour une colonie qui renferme des richesses latentes considérables.

Il y a trois cents ans, trois siècles, les Jésuites étaient venus s'établir en Guyane et il est resté des traces encore visibles de leur bel effort et des résultats obtenus.

Une dernière considération doit encore jouer en faveur du maintien du bagne d'outre-mer.

Comme système de répression, il est tout de même moins cruel que les froids tombeaux de pierre des maisons de réclusion, où les détenus, courbés sous la loi du silence absolu, deviennent fous ou idiots avant la fin de leur peine.

C'est déjà quelque chose que de voir le visage de ses semblables et de pouvoir converser librement avec eux.

Il n'est pas à désespérer de voir arriver au jour l'homme énergique qui ne craindra pas de bouleverser de vieilles habitudes et de nettoyer une fois de plus les écuries d'Augias. Malheureusement pour la Guyane française, elle n'a jamais vu passer jusqu'ici que des dirigeants dont le seul souci était d'assurer le triomphe de leur candidat aux élections.

FIN.

JEAN NORMAND.

## UN POLICEMAN CHEF DE GARE



On sait que les Anglais, s'ils admettent bien le pittoresque, ne craignent jamais le ridicule. A vrai dire, ils ne savent pas ce que c'est, la liberté individuelle, chez eux, connaissant son expression la plus haute : A Nine Elms Lane Battersea, dans un faubourg de Londres, le policeman qui veille à certain passage à niveau dangereux que traversent les voies du Southern Railway est armé d'une cloche et d'un drapeau.

La cloche sert à avertir le public de l'arrivée prochaine d'un train ou, comme cela se passe sur notre cliché, de la manœuvre d'un wagon isolé. Le drapeau rouge, bien entendu, comme dans toutes les compagnies de chemins de fer du monde, sert de bâton blanc. Il bloque sur place, de chaque côté de la voie, le trafic circulaire, tant qu'un danger quelconque est à redouter.

Nous avons l'agent de la porte Saint-Denis, chez nous, à qui nous trouvons curieuse allure, parce qu'il a une barbe du plus beau roux ; que dirions-nous si l'un de nos « flics » (pardon, Monsieur Chiappe !) était soudain promu garde-barrière et affublé d'une cloche qui n'est pas précisément du modèle pour bébés ! On ne manquerait pas de faire un irrévérencieux rapprochement entre ce brave gardien de la paix et ces ruminants utiles qui, dans les alpages des Alpes, portent eux aussi clochette au cou. Quant au drapeau sanguinaire, il n'aurait pas fini d'exercer la verve des revuistes et chansonniers, qui sont, chez nous, volontiers féroces et poussent vite la blague jusqu'à la charge.

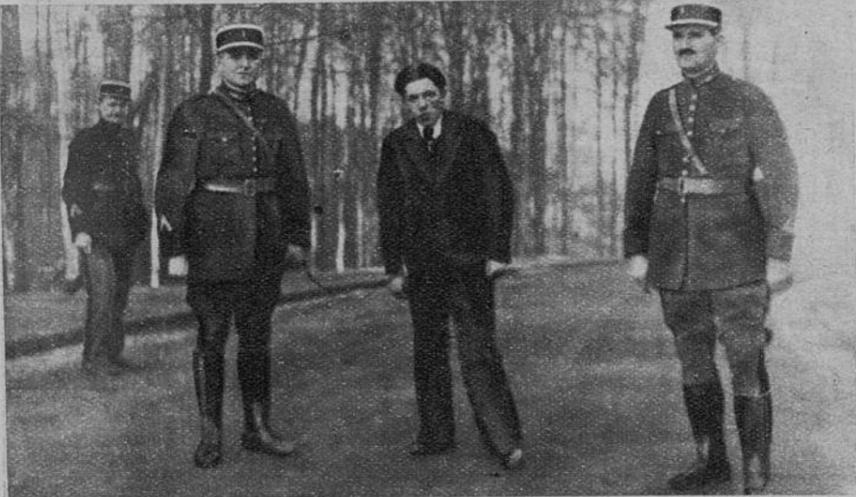
Mais Londres est Londres ; Paris est Paris ; il est à présumer que nous n'aurons jamais de policiers employés de chemin de fer ! Et ce sera tant pis !

# Bloc-Notes de la Semaine



Trois voleurs à l'esbrouffe et deux voleurs à la tire opéraient séparément à Paris, formant deux bandes de malfaiteurs bien distinctes, mais qui cependant devaient avoir entre elles un lien. Elles ont été toutes deux dépiquées et cueillies par le brigadier-chef Gaucher, les brigadiers

Picard, Mottu, et l'inspecteur Liévin, du service de M. Badin, à la police judiciaire. De gauche à droite : Isak Zlaev, David Disbach, Isidore Gibot, les voleurs à l'esbrouffe ; Joseph Meynaert et Eugène Van Sesberghe, les voleurs à la tire.



L'Allemand Paul Christmann (18 ans) a commis une tentative de meurtre à Petite-Rosselle (près Metz) sur la personne de M<sup>lle</sup> Marie Koenig (20 ans), qui a été très grièvement blessée. Il a été arrêté aussitôt. (E. G.)



Le retour des Etats-Unis de M. Pierre Laval a été marqué à Paris par de chaleureuses manifestations de sympathie à la gare Saint-Lazare. M. Jean Chiappe, préfet de police, en fait à faire pour dégager la voiture du président du Conseil. (H. H.)



On a construit un appareil de T. S. F. de poche qui permet à un policier de recevoir des instructions de ses chefs, au cours d'une mission. (I. P. S.)



Doris Mary Greenwood, nurse, a été assaillie par deux hommes, gravement blessée et ligotée. On l'a retrouvée à moitié étouffée, en plein centre de Londres. (I. P. S.)



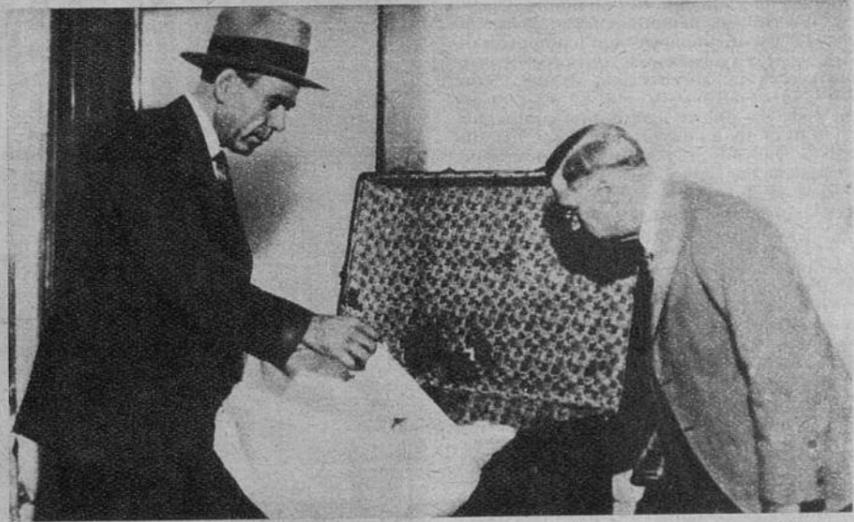
Lord Trenchard, qui a été nommé chef de la police anglaise, vient de prendre son poste à Scotland Yard. Il est décidé à opérer de grandes réformes. (I. P. S.)



Alexandre Taylor, Ecossais, se trouvait au Mexique comme instructeur de football. Il a été trouvé assassiné dans une maison de Vera Cruz. Crime passionnel. (I. P. S.)

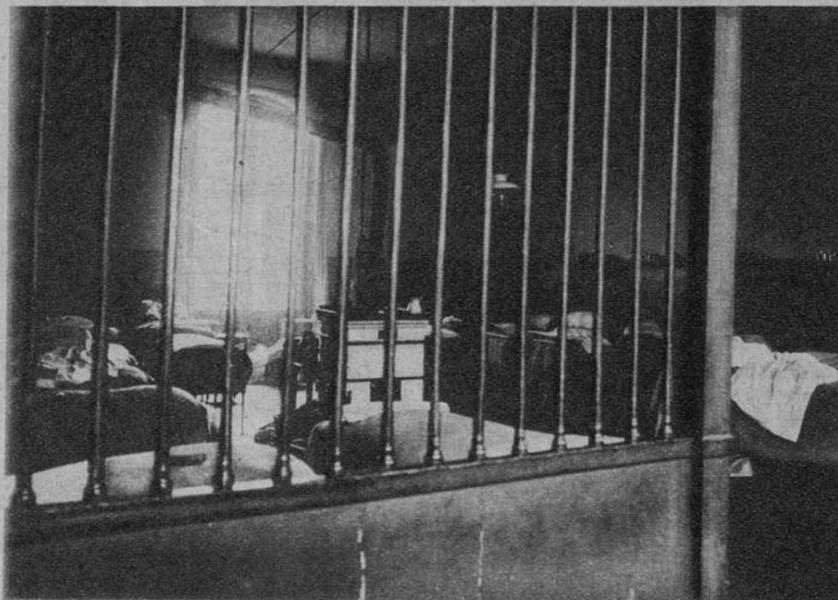


Les agents de police berlinois s'emploient durant leurs loisirs à venir en aide aux enfants malheureux. Pendant le mois qui vient de s'écouler, ils n'ont pas nourri dans les postes de police moins de mille enfants par jour. (R.)

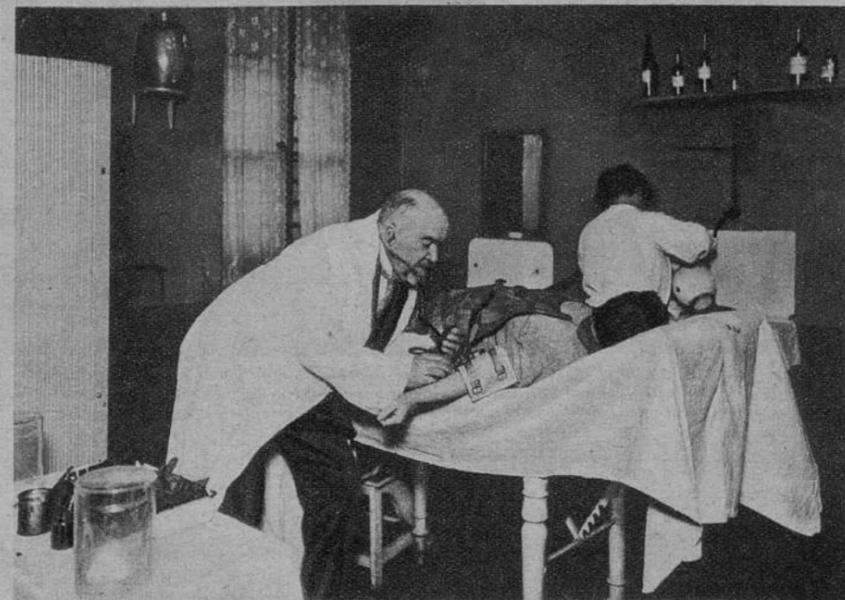


A Los Angeles, on a découvert dans deux malles les cadavres découpés en morceaux d'Hedwig Samuelson (27 ans) et d'Agnès Lerci (32 ans). On se perd en conjectures sur cet assassinat. Voici deux magistrats examinant les malles sinistres. (A. N.)

# LE POURRISSOIR



Le dortoir des Magdeleines. (H. M.)



A l'infirmerie de la prison Saint-Lazare, le docteur Bizard consulte une malade. (H. M.)

## CHAPITRE X

### Un caractère de criminelle.

Un jour, à la promenade, j'aperçus dans les rangs des détenues de l'atelier I une femme d'une quarantaine d'années, élégamment vêtue, qui, le mouchoir aux yeux, pleurait sans arrêt. Une nouvelle arrivée, pensai-je. Le soir même, Raymond me renseigna :

— Une grande vedette du crime ! me dit-elle, c'est l'héroïne d'un drame passionnel. Il y a des détails atroces. Les marchands de papier doivent être contents, ils ont de la bonne copie, et les concierges vont se régaler le caberlot. Mais depuis son arrivée, elle ne fait que chialer, vous pensez si c'est la barbe pour nous, là-haut !

La rapidité avec laquelle les nouvelles du dehors pénètrent à l'intérieur des prisons, à Saint-Lazare du moins, tient du prodige, et les commentaires les plus fantaisistes sur les événements importants viennent à la même allure rompre la monotonie des jours. Quand une « grande affaire » est signalée, — et, généralement, elle l'est par le canal d'une nouvelle détenue, — toutes les prisonnières, oubliant pour un moment leurs propres délits, s'y intéressent et immédiatement se divisent en deux clans : l'un qui blâme, l'autre qui approuve les faits. Les langues tournent d'un « rond d'enfer » et les arguments les plus contraires vont grand train.

On sut donc tout de suite que la « pleureuse » avait été l'instigatrice du meurtre de son mari, qu'elle l'avait fait exécuter un soir par son amant et qu'elle avait aidé celui-ci à dépecer le cadavre.

« Si tu m'aimes... débarrasse-moi de mon mari ! » lui avait-elle dit. Imprudentes paroles qui, peu à peu, avaient cheminé dans l'esprit de l'amant jusqu'à l'obsession. Et, un soir, il étrangla ce mari qui, pourtant, d'après les dépositions, ne les gênait guère.

Imprudente M<sup>me</sup> J... elle n'a jamais tant aimé son époux qu'après l'avoir fait abattre et, — qui expliquera le cœur humain ? — dès qu'il eut accompli le crime, son amant qu'elle adorait avant lui devint subitement odieux.

Quelque temps après son arrestation, cette femme que toutes les détenues tenaient à l'écart me demanda de lui rendre le service d'écrire un mémoire que lui réclamait son défenseur, mémoire qui comporterait toutes les circonstances qui précédèrent, motivèrent et suivirent le drame. Sans doute lui avait-on dit que je ne refusais guère de me rendre utile à une compagne, s'il était en mon pouvoir de le faire, car elle insista beaucoup, et j'acceptai. Comme nous ne faisons pas partie, elle et moi, du même atelier, ce fut petit à petit, pendant les courts instants de la promenade, qu'elle me raconta son épouvantable roman.

Je l'entends encore, après tant d'années, me faire ses confidences. Elle s'efforçait de n'omettre aucun détail, soit de sa vie conjugale, soit des amours adultères qui les avaient, elle et son amant, conduits au crime.

Jolie, M<sup>me</sup> J... ne l'était pas. Son visage, assez quelconque, était d'un dessin flou et sans grand caractère, mais elle était dotée d'un corps sculptural, admirablement proportionné, et il émanait d'elle un charme très prenant ; sa voix était douce et musicale, et pas un jour, je ne l'entendis parler ou plus vite ou plus haut, quoi qu'elle m'ait avoué au cours de ses confessions sadiques et terrifiantes. Vraiment, j'avais peine à me la figurer aidant son amant à dépecer en menus morceaux le cadavre de son mari, à envelopper la tête et les membres dans des linges pour les transporter

et les enterrer dans un coin perdu du bois de Glamart et à jeter, enfin, dans la Seine, le tronc, sans même le débarrasser du tricot qui le vêlait, ce qui les perdit.

Elle avait fait pire : d'après les déclarations que fit son amant au cours de l'instruction, elle avait, pendant la courte lutte qui précéda l'assassinat, paralysé les mouvements de son mari pour l'empêcher de se défendre et éteint la lumière dans la salle à manger où se déroulait la tragédie.

Naturellement, devant moi, elle se défendit toujours de cette participation au crime, mais elle ne la nia pas devant le juge d'instruction. J'en fus informée par le compte rendu que chaque jour publiait sur cette affaire sensationnelle un journal qui circulait dans la prison et qui venait, clandestinement, de la cuisine jusqu'à moi.

J... homme paisible, souffrant de l'estomac, menait une vie « popote », exempte d'émotions ; il n'était jamais plus heureux qu'assis, la pipe à la bouche et les pieds dans ses pantoufles. Certes, il aimait Estelle, sa femme, « sa Tételle », comme il l'appelait, mais il ne lui témoignait pas son amour avec l'ardeur et la fréquence qu'elle désirait. Profondément antimilitariste, il désapprouvait tout haut la guerre et protestait contre ses néfastes conséquences. Il s'était arrangé d'ailleurs pour n'y point partici-

per. C'était le pacifiste total qui, aimant sa tranquillité, ne voulait pas troubler celle des autres.

Vers 1915, le ménage avait fait connaissance de deux jeunes mariés originaires de l'Est. La femme, qui était tuberculeuse, mourut peu de temps après que les relations d'amitié se furent établies, laissant non seulement son mari, mais une toute jeune fillette, la petite Sonia, qu'à ses derniers moments — suprême prière — elle confia à sa nouvelle amie Estelle J..., qui n'avait pas le bonheur d'être mère et qui aimait tendrement cette enfant.

Après la mort de sa maman, la petite Sonia vint habiter chez les J... qui la gâtèrent comme leur propre fille, et les liens affectueux qui unissaient déjà le veuf et le ménage se resserrèrent. Quand, en novembre 1918, la paix arrêta l'effroyable hécatombe qui dévastait le monde depuis quatre ans, les deux hommes travaillèrent ensemble dans un grand hôtel de Paris, mais dans des services différents et à des heures alternées. Le père de Sonia, pourtant, put partager avec les époux le repas du soir. Ce fut la vie de famille, d'apparence tout à fait heureuse. L'appartement était confortable, une chambre y était inoccupée, le jeune veuf s'y installa et... fit promptement sa maîtresse de la femme de son ami.

Cet arrangement qui facilitait la vie intime des deux amoureux ne parvint pas à les satisfaire. Lui, d'une jalousie féroce, souffrant de voir son amante à un autre malgré que cet autre en fût selon la loi le légitime propriétaire, empoisonnait leur vie passionnelle de scènes chaque jour plus farouches, qui allaient des caresses les plus luxurieuses aux menaces de mort ! Ce fut dans un de ces moments d'hystérie que l'épouse exaspérée prononça sans doute les fatales paroles.

Le soir où le drame devait s'accomplir, ils étaient réunis autour de la table familiale. Une discussion, amenée par le veuf sur l'éternel sujet qui le séparait du mari — la guerre ! — dégénéra promptement en dispute. Patriote, comme beaucoup de Lorrains, revenu de la grande tuerie plusieurs fois médaillé, B... reprochait à J... sa tiédeur patriotique et lui en voulait surtout d'avoir échappé, par des moyens qu'il blâmait fort, aux obligations militaires. Excédé, le mari lui lança :

— Tous ceux qui ont fait la guerre sont des idiots. Ils ont souffert et sont morts pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs !

A sa grande stupeur, car il ne s'attendait pas à ce geste, il vit l'amant se précipiter sur lui les poings en avant, et la bataille s'engagea. On sait qui sortit vainqueur du combat. Dès le début de l'altercation, M<sup>me</sup> J... qui devait évidemment prévoir le drame, était allée enfermer la petite Sonia dans sa chambre. Revenant ensuite dans la salle à manger, elle prêtait la main au meurtre de son époux.

Tout de suite, ce fut la terreur, l'épouvante du cadavre, et les deux assassins, dégrisés, comprirent que le mari mort était bien plus encombrant que le mari vivant, cocu et pacifique... Ils n'eurent plus qu'une seule idée : le faire disparaître au plus vite, et voici ce qu'ils imaginèrent : après avoir fermé à double tour la salle à manger, M<sup>me</sup> J... rentra dans sa chambre, où la petite Sonia, effrayée par le bruit qu'elle avait entendu, ne dormait pas. Elle passa la nuit avec l'enfant, sans fermer l'œil, terrifiée et tremblante, et l'amant qui s'était couché de son côté ne dormit point non plus. Le lendemain matin, ils allèrent, toujours suivis de la fillette, dans un grand bazar, où ils firent l'acquisition d'une scie et d'un couteau de boucher, puis d'une pelle, qui ressemblait plutôt à un jouet qu'à un outil de fossoyeur. Et, le soir, dès qu'ils eurent couché la petite Sonia, ils commencèrent leur sinistre besogne.

La scène du dépeçage a laissé à M<sup>me</sup> J... un inexprimable et hallucinant souvenir.

Après avoir desservi la table de la petite cuisine sur laquelle ils venaient de prendre, sans grande faim, leur repas, ils y installèrent le cadavre, et l'amant, ayant pris la scie et le couteau, se mit à la besogne.

De temps à autre, — était-ce pour se donner du courage ? — il demandait à sa maîtresse, atterrée, de l'embrasser.

— Tu vois, c'est pour toi que je fais cela ! Embrasse-moi, ma chérie... et la tête se séparait du tronc... Nous allons être si heureux maintenant. Tu vas être à moi seul, pour toujours !... et les tibias rejoignaient la tête dans la bassine !...

En me contant cela, d'une voix calme qui accusait pourtant un émoi indicible, M<sup>me</sup> J... ajoutait :

— J'aurai toujours devant les yeux, voyez-vous, madame, la vision de cette nuit-là ! Quand, par hasard, je m'endors, d'horribles cauchemars me réveillent presque immédiatement. Je vois la tête et les membres de mon mari tanser devant un rideau noir ; c'est comme un puzzle monstrueux ! Et l'odeur !... Ah ! cette odeur de chair qui se décompose, de ce sang que je



Cellule d'une femme de corvée. (H. M.)

n'arrivais pas à étancher ! Ce n'est pas dans le nez que je l'ai conservée ! C'est ici... là... sur les lèvres... et elle portait un doigt sur sa bouche pour ponctuer son affirmation.

Le calme de sa voix mélodieuse et la régularité avec laquelle les mots sortaient de sa bouche ajoutaient encore à l'horreur du récit... Mon cœur battait dans ma poitrine haletante ainsi qu'une haleine de forge. Et la scène qu'avait évoquée sa confession se mua en visions effrayantes qui, pendant des nuits et des nuits, m'interdirent tout sommeil. C'était ma chance, vraiment, qu'elle m'eût choisie entre tant de femmes, pour me confier ses épouvantables secrets. Au souci qu'elle prenait de ne rien oublier, à la précision de tous les détails, je sentais qu'elle se soulageait, qu'elle tentait d'endormir un instant ses tortures.

L'ignoble travail s'acheva...

Ils firent des paquets, les emballèrent soigneusement et se couchèrent après avoir lessivé minutieusement la table et le parquet. Glacée, elle dut se donner à l'inférieur boucher qui ne cessait de l'accabler de ses caresses et de ses protestations d'amour, de cet amour qui l'avait conduit jusqu'au crime : « Je t'aime tant que je t'ai tué ! » lui répétait-il. Il fallait sceller le pacte ! Elle ne pouvait, en toute logique, disait-elle, se refuser à l'homme qu'elle avait préféré à son mari et dont elle avait armé le bras.

Et, ce matin-là encore, le jour naquit avant qu'ils aient pu trouver le sommeil.

Tôt levés, ils réveillèrent l'enfant qui fut toute joyeuse à l'annonce d'une promenade au bois. On lui permit d'emporter sa petite pelle et son seau avec lesquels elle jouerait auprès de sa mère adoptive tandis que son père creuserait la fosse ; alors, laissant le tronc à la maison, ils se chargèrent les macabres colis et partirent tous les trois.

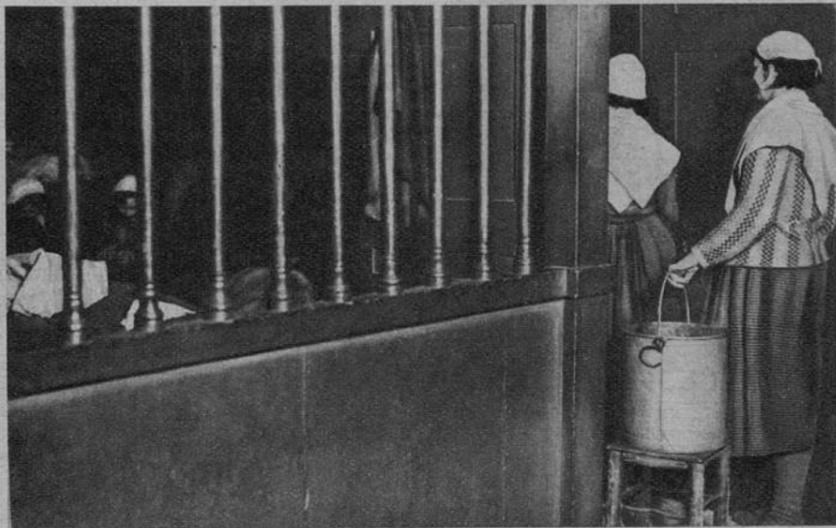
— J'ai eu la tête sur mes genoux pendant tout le voyage, me confessait l'épouse ravagée par l'obsédant souvenir, mais sans que le rythme de son débit cessât pourtant d'être régulier. Elle ballottait et risquait de tomber à chaque cahot du tramway ; je n'osais pas y porter les mains, car il me semblait que tous les voyageurs savaient ce que contenait ce paquet. Ah ! j'ai terriblement souffert, et ce n'est pas fini !... Mon ami me regardait en me faisant les gros yeux, car mon attitude, évidemment, pouvait nous perdre !

Arrivés à Clamart, dans le bois, pendant que la fillette, sous l'œil de sa maman Tételle, jouait avec la terre, l'homme se mit promptement à la besogne, creusa un trou profond et y enfouit tout enveloppés les membres et la tête du pauvre J...

Et, le lendemain, ils jetèrent le tronc dans la Seine !

Le retour à la maison, comme celui de la veille, fut silencieux, un malaise indéfinissable naissait entre ces deux amants si éperdument épris l'un de l'autre quelques jours auparavant. Délivrés du mari, ils le sentaient perpétuellement entre eux !

B..., toujours ardent, l'âme torturée, les sens inassouvis, souffrait de la froideur de celle qui était toute sa vie, qui avait supplanté dans son cœur sa fillette qu'il chérissait si tendrement avant sa liaison et qui lui devenait presque indifférente. Se rendant compte que l'amour s'était enfui du cœur de sa maîtresse, son désespoir et sa colère n'eurent plus de bornes. Il lui reprocha violemment l'assassinat, l'accusa de l'avoir poussé à cet acte abominable qui était inutile puisqu'elle était maintenant de glace sous ses caresses. M<sup>me</sup> J... s'efforça, sans trop y réussir, de redevenir l'amante passionnée qu'elle avait été avant le crime,



La distribution de la soupe chez les Magdeleines. (H. M.)

et ses nuits s'écoulaient dans la torture et l'épouvante.

Ayant convenu d'un alibi, ils racontèrent partout que J..., ce mauvais mari, avait quitté le domicile conjugal sans même aviser sa malheureuse femme. On les crut... Mais la famille du mort s'émut en apprenant que son parent n'avait pas — avant et depuis son départ — touché à son compte en banque. Le fait était troublant. Un homme qui file, et qui file avec une femme comme on l'insinuait, a besoin d'argent ! Les langues se délièrent, chacun dit son mot et... la police fut chargée de faire des recherches.

Pendant toutes ces intrigues, les deux complices, emmenant la petite Sonia, avaient quitté le quartier de Vaugirard et Paris. Ils étaient partis pour Toul, prendre possession d'un des principaux cafés de la ville qu'ils avaient acheté.

La clientèle était bonne, les affaires étaient florissantes. De nombreux officiers fréquentaient l'établissement et faisaient la cour à la patronne, dont la grâce et le corps merveilleux avaient été vite célèbres. Mais la paix ne régnait pas dans le ménage. Non seulement l'amour n'avait pas reflué au cœur de la femme, mais, au contraire, une singulière aversion y était née. A chaque instant, dans leurs conversations intimes, elle parlait du mari, vantait ses goûts, rappelait ses paroles, disait sa bonté, et chaque fois le colloque finissait par de violentes querelles dont les domestiques entendaient parfois quelques mots jetés sourdement. Ils n'en discernaient pas le sens, mais il les sentaient gros de menaces. Ça finira mal, avait dit l'un d'eux. Non, si t'avais entendu ! Qu'est-ce qu'il a pu prendre l'indolent d'la patronne ! C'est dégoûtant d'abîmer une académie pareille...

L'amant, dont la jalousie s'exaspérait à la froideur de plus en plus marquée de sa maîtresse, se montrait de jour en jour plus brutal. Il battait sa fillette pour la moindre peccadille et devenait hargneux avec les clients trop empoussiés autour de la caisse. Ils vécut ainsi, plusieurs mois, une vie d'enfer, lui la menaçant chaque jour de la tuer et assouvissant ensuite sur elle sa passion exacerbée ; elle hurlant la haine qu'il

lui inspirait et sa décision irrévocable de le quitter.

— Ce que j'avais surtout pris en horreur, voyez-vous, madame R..., ce sont ses mains ! Elles me paraissaient monstrueuses et déformées par le sinistre travail que je leur avais vu faire... Quand il les approchait de moi, pour me caresser, j'avais peine à retenir un cri d'effroi ! Je ne pouvais plus supporter le contact. Un jour, s'en rendant compte, B... fit mine de m'étrangler comme ton cocu !... hurlait-il... J'ai mené plusieurs mois une vie d'épouvante !

Aux heures de détente, il lui disait :

— Nous allons vendre le café et j'achèterai une propriété que je ferai clore de murs très hauts ; nous ne verrons personne, nous serons seuls tous les deux là-dedans. Quand il fera beau, l'été, tu te promèneras toute nue dans le jardin et je te prendrai sur le gazon !

Comme elle lui objectait sa fille :

— Je m'en fous ! Je la mettrai chez mes parents, ils en feront ce qu'ils voudront, répondait-il.

Mais un jour, un tronc revêtu d'un tricot rayé fut péché en Seine. On convoqua à l'Institut médico-légal toutes les personnes qui avaient demandé à la police de faire des recherches pour retrouver des parents disparus ; parmi elles vint la sœur de J... Elle reconnut de suite, non pas le pauvre torse tuméfié de son frère... mais son tricot !

On reprit toute l'affaire depuis le début, et les soupçons se portèrent, naturellement, sur la femme et sur l'ami de la victime.

Les policiers descendirent un beau matin à la gare de Toul et se rendirent au café où trônait derrière sa caisse la décorative M<sup>me</sup> J...

A l'entrée de ces clients suspects, elle pâlit. On appela le patron, occupé à la cave, et, brusquement, le commissaire de police l'interrogea. Interloquée, il ne fit aucune difficulté pour avouer le meurtre, et il en expliqua toutes les circonstances.

Pourtant — ce jour-là — il essaya de sauver sa maîtresse tant aimée, affirmant aux policiers qu'elle n'était pour rien dans l'affaire et qu'elle n'avait point participé à l'assassinat. Mais, dès qu'il fut emprisonné, il revint sur ses déclarations. Son inapaisable

jalousie ne lui permettait pas de la laisser libre, et surtout libre de se donner à un autre !

Ramenés à Paris, on leur fit faire le petit voyage de Clamart pour retrouver l'endroit où ils avaient enterré la tête et les membres du cadavre. Comme les inspecteurs s'égarèrent au cours de leurs recherches dans le bois, M<sup>me</sup> J... les dirigea. Sans aucune espèce d'hésitation, elle retrouva, huit mois environ après le crime, malgré les changements d'aspect que présentent les bois selon les saisons, les sentiers qu'elle avait suivis et indiqua avec précision l'emplacement de la fosse.

— J'y suis retournée plusieurs fois, à l'insu de mon ami, pendant le peu de temps qui a précédé notre départ de Paris, m'avoua-t-elle. Je ne pouvais m'en empêcher ; une force irrésistible m'y attirait, et chaque fois, folle de douleur, je demandais pardon à mon mari !

On déterra la tête et les membres que l'on plaça dans des caisses. Les deux complices montèrent chacun dans une automobile avec des policiers, et, une seconde fois, M<sup>me</sup> J... se trouva en tête à tête avec les restes de son époux, qu'on avait chargés dans la voiture qui l'emmenait. Cette fois, elle s'évanouit, et le commissaire de police, qui était à ses côtés, dut faire cachersous des couvertures les caisses trop évocatrices. C'est le lendemain de cette triste équipée que M<sup>me</sup> J... fit son entrée à Saint-Lazare, on sait dans quel piteux état.

Alors commencèrent pour elle les interrogatoires pleins d'embûches du juge d'instruction, et vint ensuite la confrontation avec son amant, où elle avait eu la terrifiante surprise de se voir accablée par celui qui l'aimait tant !

Chose incroyable : malgré sa dénonciation, B... continuait à l'adorer. A chaque confrontation, alors qu'ils étaient assis tous deux dans le cabinet du juge, il essayait de se rapprocher d'elle, de la toucher ou de la froter de la main ou du genou et, invariablement, à la fin de chaque séance, il demandait au juge la permission de l'embrasser, ce qui lui attira un jour cette vive réplique :

— Comment ! vous venez de charger cette femme... de signer sa condamnation à mort... et vous me demandez la permission de l'embrasser !... Mais vous êtes fou !

— Je l'aime... avait-il simplement répondu.

Sans doute, jusqu'au jour de son exécution, conserva-t-il dans le cœur cet amour maudit qui avait fait de lui un assassin.

Je me souviens avec quelle anxiété M<sup>me</sup> J... me demandait sans cesse :

— Dites-moi, madame, à combien pensez-vous que l'on me condamnera ? Je ne peux pas être acquittée, bien sûr, il m'a tellement chargée... Si je n'avais que cinq ans, je pourrais encore refaire ma vie, je n'ai que trente-huit ans. Croyez-vous que l'on sera plus sévère ?

Que pouvais-je lui dire... Ce que je pensais ?... Que sa vie était terminée, du moins pour longtemps !... sinon pour toujours !

Les coups de masse que lui portèrent d'abord la lecture de l'acte d'accusation qu'elle reçut peu de jours avant sa comparution aux Assises, et ensuite la condamnation aux travaux forcés à perpétuité qui la frappa, l'étendirent pendant quelques semaines sur une paille de l'infirmerie avec une congestion cérébrale dont, hélas, elle guérit !

(A suivre.) JEANNE HUMBERT.

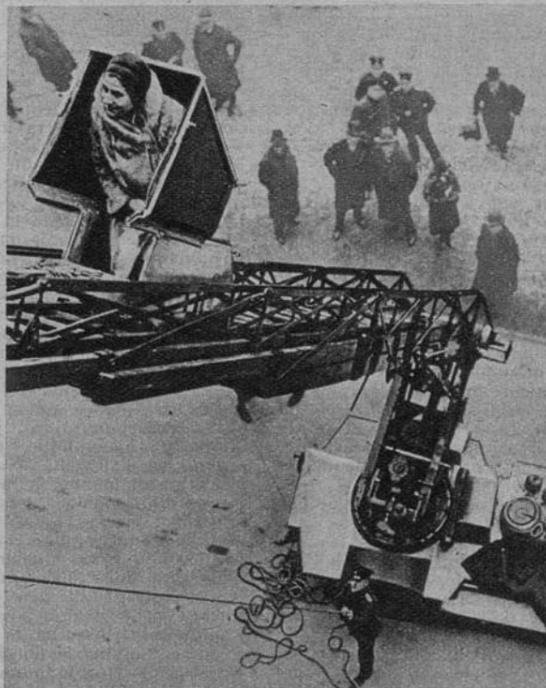
## UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SAUVETAGE

La police de Berlin est des plus moderne ; et son matériel est l'un des plus perfectionnés qu'il soit. Sans cesse, des inventeurs accrédités auprès des services de la Sûreté publique proposent aux ingénieurs spécialisés des armes nouvelles dans la bataille contre les malfaiteurs.

En matière de lutte contre le feu, on étudie également les moyens les plus efficaces d'assurer la rapide extinction des foyers, comme le sauvetage des personnes en danger de périr dans les flammes. Les pompiers de Berlin, magnifiquement et quotidiennement entraînés, constituent un corps d'élite.

Tout dernièrement, on vient de procéder, à Berlin même, aux essais d'un appareil inédit. Il s'agit d'un wagonnet qui, en quelques secondes, peut être fixé sur les rails coulissants de l'échelle de sauvetage, et monte ainsi jusqu'aux étages supérieurs du bâtiment incendié. Toute personne, même âgée, même malade, que le feu aurait surprise et cernée dans son logement peut être promptement descendue et sauvée. On a étudié spécialement ce wagonnet sous le rapport de confortabilité, et aussi de la vitesse de descente. Car il importe que l'individu en danger puisse traverser sans dommage des nuages de fumée irrespirable, voire des flammes. On a conclu, après essais, que, pour obtenir ce résultat, il était nécessaire d'obtenir un retour au sol rapide du chariot, créant ainsi un appel d'air suffisant, quoique momentané.

Notre photographie montre le wagonnet de sauvetage en train de ramener au sol une jeune femme, qui figure la sinistrée, encore qu'elle ait bien le sourire pour une victime en instance de salut. On le voit, il s'agit d'une benne dans le genre de celles qui, sur les ponts roulants ou les transbordeurs, transportent le minerai. Les parois en sont recouvertes d'amiante, substance, on le sait, très réfractaire aux effets de la chaleur.



Ne croyez pas, au demeurant, que le schupo-pompier qui, au-dessous de l'échelle, tire sur une corde soit-là pour régler la descente du chariot ! On a admis que personne ne pourrait se tenir ainsi, tout près du bâtiment embrasé, sans risque terrible. Et tout a été prévu pour que la commande de descente du wagonnet puisse être actionnée à distance. C'est un treuil fonctionnant sur le moteur de la moto-pompe qui se charge d'expédier au sommet de l'échelle, puis de ramener en vitesse au sol, le ou les « rescapés ».

Il est inutile de préciser que ce moyen de préservation représente un progrès incontestable sur les anciens procédés, et notamment sur ce saut dans le drap tenu par les pompiers, qui n'est plus guère qu'un exercice impressionnant de caserne ou de revue. Toutefois, avant de se prononcer tout à fait sur la valeur de cette originale invention, il serait utile, croyons-nous, de la voir fonctionner dans un véritable incendie. Car ce n'est pas le tout de dire : « la grande échelle sera approchée jusqu'aux fenêtres du corps de bâtiments en flammes ». Encore faut-il pouvoir le faire ! Et la chaleur dilatant ou tordant rapidement le fer, comme tous les pompiers et les physiciens le savent, il est permis de se demander si le fameux wagonnet de sauvetage arriverait bien jusqu'en haut sans dommage. Il est plus vraisemblable de penser qu'il sera hissé sur sa glissière hors de portée des flammes, et que la grande échelle ne sera approchée du foyer que juste les quelques secondes nécessaires pour accueillir les sinistrés et assurer leur salut. Encore, si la manœuvre doit être faite plusieurs fois ?

Attendons des nouvelles de l'ingénieux appareil « à l'usage ». Et formons des vœux — ne serait-ce que par humanité — pour son bon fonctionnement lorsqu'il ne s'agira plus de démonstration, mais de véritable sauvetage de vies humaines.

Une agente de l'Œuvre des gares questionne une jeune provinciale qui débarque seule à Paris. (S. G. P.)



En ces dernières années, un certain nombre d'ouvrages, dont plusieurs reportages, ont été écrits sur ce sujet où le pittoresque ne manque point. On nous a dépeint l'existence de ces malheureuses qui ont dû faire abandon de toute dignité pour avoir cru aux promesses de certains hommes du « milieu » spécialisés dans l'exportation des filles d'amour.

Nous nous sommes attachés à étudier le recrutement de la traite des blanches.

C'est dans les grandes gares et dans les ports que les trafiquants de chair humaine, comme on les appelle souvent, vont chercher de préférence leurs victimes.

L'entreprise, à la vérité, comporte quelques risques.

Tout individu soupçonné de se livrer à la traite des blanches peut être l'objet d'une plainte adressée à la Police judiciaire et qui provoque une enquête serrée.

La recherche des « marchands de femmes » incombe à une brigade spéciale rattachée au ministère de l'Intérieur.

De plus, une ligue appelée « Association pour la répression de la traite des blanches » s'emploie à dénoncer tous les cas criminels aux pouvoirs publics. Cette ligue est en liaison constante avec l'« Œuvre des gares » qui s'efforce d'écarter tout danger de jeunes arrivant dans une ville inconnue.

Pour surprendre les agissements des marchands de chair humaine, pour connaître leurs secrets, j'ai eu recours à l'expérience de « Julot ».

— Tu comprends, mon petit pote, m'a-t-il expliqué, c'est bien simple : j'ai deux femmes en maison, des travailleuses. Mais le métier est dur pour l'instant. Alors, je suis allé, moi aussi, faire un tour du côté des grandes lignes.

— Comment ?  
— Oui, les trains de banlieue, ça n'est pas intéressant. D'ailleurs, pour les filles, toutes les gares ne se valent pas. Tiens l'Est, c'est excellent, tu as beaucoup d'Alsaciennes naïves et qui parlent mal le français.

Il rit.  
— Pour ce qu'on leur demande de faire, ça n'a pas d'importance. Le Nord est d'un rendement moyen, comme Orsay. A Montparnasse, il y a des chances. Lyon ne vaut rien, les filles du Midi sont trop éveillées...

« Le travail, vois-tu, n'est pas difficile. Il faut seulement faire attention à la police et aux inspectrices de l'œuvre des gares. Mais les policiers, ça se reconnaît, et les inspectrices portent des brassards. Et puis, il est difficile de l'inquiéter. On ne peut prouver le délit. Tout le monde a le droit de parler à une femme qui semble dans l'embarras.

— Alors, raconte-moi.  
— Voilà. Un soir que j'avais réfléchi, je suis descendu à Orsay pour trouver une môme. Je m'installai tranquillement sur un banc en face de la gare. A dix heures trente-sept, un train de grande ligne fut annoncé. Je me levai et regardai les voyageurs qui

faut que je me rende chez mes parents. « J'installe la môme dans sa chambre et ne la touche pas. Je lui recommande d'attendre mon retour pour sortir. La rue est dangereuse, etc. Je lui promets de venir la voir à neuf heures le matin.

— Rentré chez moi, je mets ma femme au courant. Je l'interroge.

— Ta femme... Angélique, enfin?...

— Bien sûr... Tu sais bien que Marie est en maison et qu'elle couche au dortoir...

— Alors?...  
— J'explique à Angélique comment elle devra dresser la môme.

« Bon. Le lendemain, j'arrive chez la

Julot appelle le garçon et conclut : — Tu vois, mon pote, qu'il y a bien des manières de gagner de l'argent dans les gares.

Le secret professionnel du journaliste m'interdit de vous révéler le véritable nom de Julot et l'endroit où cette conversation fut échangée. Mais le personnage existe, et beaucoup d'autres du même genre peuvent être trouvés à Paris.

D'ailleurs, la répression en ce qui les concerne est difficile. Comment prouver que Julot par exemple a détourné une jeune fille ? Dans presque tous les cas de traite, il y a consentement de la femme.

Que ce consentement ait été provoqué par d'adroites manœuvres, ce n'est point douteux. Dans la vie normale, les jeunes victimes de la traite se seraient certes refusées au commerce du plaisir. Mais poussées sur la pente, elles ne savent plus résister et ne se plaignent point. Elles ne dénoncent point les « hommes » qui les ont mises à la rue. Ce n'est pas la peur, comme on l'a souvent dit à tort, qui les en empêche, mais le simple fait qu'elles sont satisfaites de leur sort.

Pour enrayer le mouvement de la « traite », il faut donc avant tout prévenir et protéger la jeune fille contre les spécialistes de la prostitution.

a. Difficulté extrême  
b. Consentement fréquent  
c. Nombreuses personnes de la traite (vieilles filles, vieilles femmes, etc.)

Cependant, le nombre est considérable. Si elles sont nombreuses, comme nous l'avons dit, qu'elles ont été entraînées, il convient donc de protéger l'exactitude des propriétés de la traite. La « traite » et l'« Œuvre des gares » sont complètes ainsi l'œuvre.

Dans chaque gare se trouvent des brassards observent les voyageurs et les dirigent vers un en existe trois à Paris (les professions principales (café, etc.)).

Dans les grands ports

Ci-dessous : Agente de l'œuvre des gares, examine les affiches dans les gares, pour la protection des femmes seules à Paris.

# LA TRAITÉ DES BLANCHES



Dès sa descente du train, la jeune fille est repérée par les trafiquants. (S.G.P.)

sortaient. Il y avait là trois ou quatre pauvres filles mal « nippées » qui venaient à Paris chercher des places de domestiques. Deux d'entre elles hésitaient devant la porte. L'agent de l'œuvre les accosta et les emmena. Les deux autres avaient quitté la gare avec plus de décision. Mais une fois dans la rue, elles hésitèrent à leur tour et prirent chacune des routes différentes. Je suivis celle que j'avais remarquée. Le corps était plaisant sous une robe de quatre sous. Elle traversa la rue et hésita au bord du trottoir d'en face. Je m'approchai :

« Vous cherchez quelque chose... mademoiselle !

« Oui, monsieur, je viens à Paris pour une place... Je voudrais bien aller ce soir à Levallois où j'ai de la famille.

« Mais Levallois, c'est très loin, il vous sera difficile d'y aller ce soir... Vous feriez mieux de coucher à l'hôtel. Vous irez demain chez vos parents.

« C'est que je n'ose pas rester seule, et puis je n'ai pas d'argent.

« Ne vous inquiétez de rien... Et d'abord, il faut vous restaurer un peu... Venez toujours dans ce café.

« J'indiquai du doigt une brasserie très éclairée.

« La petite hésite.  
« Je ne devrais pas...  
« Mais si, voyons. A Paris ce n'est pas comme dans votre pays. Et puis, vous ne connaissez personne et vous risqueriez de tomber en de mauvaises mains.

Julot boit encore une gorgée, puis :  
« La môme se laisse faire. Elle a faim.  
« Je l'emmena au « Terminus » et je me mets en frais. Hors-d'œuvre, choucroute, dessert, café... et du vin... Beaucoup de vin... La voilà toute gaie. Moi, je reste très correct, très respectueux pour ne pas l'effrayer.

« Mais soudain, elle s'inquiète.  
« Comment vais-je payer l'hôtel ?  
« Ne vous troublez pas, je m'en charge. Tu penses si elle est heureuse...  
« Je l'emmena dans un hôtel voisin.  
« Elle a peur de rentrer avec moi.  
« Je la rassure et lui dis :  
« Je vais vous laisser seule. Vous fermerez au verrou pour être tranquille. Il

petite déjà très docile. Pour moi, elle enlève le verrou. Je me fais monter à déjeuner dans sa chambre. Toujours correct, cependant.

« Je lui dis qu'en place, elle gagnera peu. Je lui promets de m'occuper d'elle et de lui donner un « boulot » plus rémunérateur. Je la fais parler pour voir s'il y a vraiment quelque chose à en faire et si je peux m'engager sans risque à faire « de la dépense ».

« Mon impression est bonne. La môme est toute « cuite » (bonne à faire).

« Je lui dis :  
« Il faudra seulement vous habiller un peu pour le genre de travail auquel je pense. Vous allez venir avec moi, maintenant, je vais vous acheter du linge...

« Je fais une folie : des satins à 70 francs, une paire de bas de soie à trois thunes, une chemise en solde et une petite robe d'une livre et demie (150 francs). Une leçon de maquillage et voilà ma môme belle comme le jour.

« A cet âge-là, c'est frais et bon teint. Elle se regardait dans toutes les glaces. Tu penses, elle commençait à avoir le béguin.

« Après déjeuner, je la ramène chez elle : fine, cognac, etc.

« Ce soir-là, je suis resté avec elle... Un bref silence, puis :

« Trois jours après, j'étais sûr d'elle. Alors j'y ai expliqué ce que serait son travail. Bien sûr, elle savait pas qu'Angélique était ma femme. Je lui ai dit que c'était l'amie d'un copain. Alors on « l'a mise au trottoir ».

« Les premiers jours, comme de juste, elle a « dérobé ». Mais Angélique la surveillait. Elle s'est mise bien vite au « boulot ». Après avoir été faite deux ou trois fois par la police, on l'a mise en « carte ». Et maintenant, je suis tranquille. Je me défends contre la crise. Comme le travail rendait mal à Paris, j'ai envoyé la môme dans une maison de la côte d'Azur, pour la saison...

## dans les

Nous allons étudier maintenant les moyens que la société utilise pour lutter contre les trafiquants de femmes dont le principal champ d'action est la gare ou le grand port.

Lorsque le cas de traite est flagrant, il suffit d'avertir la Police judiciaire, qui procède à l'arrestation. Mais le plus souvent il en va différemment.

Des individus ont été remarqués pour leurs étranges agissements, on les soupçonne de se livrer à la traite. Il convient alors de s'adresser à l'Association pour la répression de la traite des blanches. Celle-ci, après examen de cas soumis, transmet à la police une demande d'enquête. Il faut bien reconnaître que sur plusieurs centaines de cas transmis chaque année à la ligue, il en est au maximum huit ou dix qui méritent l'attention de la police.

Ce faible pourcentage s'explique par trois motifs :



Dans un bureau de la Protection de la jeunesse, vient demander conseil et assistance.

même. A cette époque, les repré- les compagnies ma-

a. Difficulté extrême de faire la preuve de la traite ;  
 b. Consentement fréquent des femmes ;  
 c. Nombreuses personnes obsédées par la pensée de la traite (vieilles filles, cas pathologiques, etc.) qui voient partout des coupables.

Cependant, le nombre de femmes victimes de la traite est considérable. Si elles sont des « victimes consentantes », comme nous l'écrivons plus haut, c'est parce qu'elles ont été entraînées sur la mauvaise pente. Il convient donc de protéger la femme seule et de contrôler l'exactitude des propositions de travail qui peuvent lui être faites. La « Protection de la jeune fille » et l'« Œuvre des gares » assurent ce rôle pratique et complètent ainsi l'œuvre de la ligue de répression.

Dans chaque gare se trouve une déléguée de l'œuvre portant un brassard très visible, qui se rend sur les quais aux arrivées des trains de grande ligne. Elles observent les voyageurs, abordent celles qui hésitent et les dirigent vers un « foyer de la jeune fille ». Il en existe trois à Paris correspondant aux trois confessions principales (catholique, protestante et israélite).

Dans les grands ports, il en est sensiblement de

debarquement et demandent aux jeunes femmes présentes réunies par les soins du capitaine où elles vont et quels sont leurs besoins.

Bien des jeunes femmes viennent à Paris attirées par des annonces du genre suivant :

*On demande jeunes femmes présentant bien, jolies de préférence, pour emploi de vendeuse. Nécessaire être Française. Pas de connaissances spéciales exigées. Bons appointements...*

Ou encore :

*On demande femmes de chambre capables pour suivre personne voyageant souvent. Très bons appointements...*

Les jeunes femmes se présentent à l'adresse indiquée... où une profession toute différente les attend.

Aussi l'œuvre des gares ne se contente-t-elle pas de recueillir les jeunes filles seules. Elle vérifie encore l'exactitude des propositions contenues dans les annonces qui ont provoqué

ges officines intercontinentales, mais néanmoins des bureaux d'affaires légalement déclarés.

Personne ne peut empêcher le directeur d'une entreprise commerciale d'engager du personnel...

On comprendra maintenant combien la répression de la traite est difficile.

Mais revenons aux trafiquants.

Afin de dépister les efforts des déléguées de l'Œuvre dans les gares, ils ont recours à

total de l'œuvre est très limité, on pourra apprécier comme il convient leur dévouement.

Aujourd'hui, grâce à l'organisation de l'œuvre et à ses six mille correspondantes, une jeune fille peut être suivie tout le long de sa route, depuis le plus petit village de Pologne jusqu'à Paris. Donnons encore un chiffre pour terminer : dans le port et la gare de Cherbourg, 660 jeunes filles ont été secourues au cours de la dernière année.

Ci-dessous : Ayant entendu parler de « traite des blanches », la jeune fille, méfiante, examine les affiches, placardées dans les gares, pour la protection des femmes seules à Paris. (S. G. P.)



Mais survint un homme qui se charge de lui trouver du travail, lui assure-t-il. (S. G. P.)

# les gares



de la Protection de la jeune fille, une provinciale demander conseil et assistance. (S. G. P.)

même. A cette différence près qu'à Marseille par exemple, les représentantes de l'œuvre, agréées par les compagnies maritimes, montent à bord avant le

de se livrer à la traite. Bien entendu, aux adresses indiquées se trouvent de vagues bureaux, d'étran-



Le réfectoire d'une œuvre qui s'occupe des jeunes filles seules à Paris. Cette œuvre a du reste des ramifications dans toutes les grandes villes. (S. G. P.)



Il la conduit se restaurer et lui indique quelques adresses pour la mettre en confiance. (S. G. P.)

leur voyage.

En agissant ainsi, les agents de la Société préviennent les jeunes filles contre le danger et les sauvent.

Cette œuvre est plus efficace que celle qui vise à la répression, car, répétons-le, il semble presque toujours impossible de faire la preuve de des trafiquants de chair humaine

divers procédés. Ils prennent le train à cinquante kilomètres environ du terminus, parcourent tous les wagons, observent les voyageuses, lient conversation avec elles.

Ils descendent du train en leur compagnie. La déléguée de l'Œuvre de protection ne pense pas, le plus souvent, à interroger une jeune fille accompagnée. Mais, lorsqu'une voyageuse hésite à la sortie de la gare et qu'un homme l'aborde, il arrive souvent que la déléguée de l'œuvre intervient et fait manquer « l'affaire ».

Pour éviter cela, les trafiquants qui attirent les jeunes filles par le système des annonces se renseignent à l'avance sur leur aspect physique (photos, etc.).

Ils les guettent à la sortie du train pour les protéger, si j'ose m'exprimer ainsi, contre les autres marchands de chair humaine, mais ne les abordent pas. C'est à leur bureau seulement qu'ils leur parleront.

Lorsqu'on saura que les déléguées de l'Œuvre de protection des ports et des gares sont à peine rémunérées et que le budget

Après l'éloge que nous venons de faire de l'Œuvre des gares, qu'il nous soit permis de nous livrer à la critique.

Il est de par le monde des obsédés qui voient à tous les coins de rue ceux qu'ils appellent « les inspecteurs de la traite ». Il semble qu'au sein de certaines ligues, des personnes animées de cet esprit puissent être rencontrées.

Le colonel Bayle, qui préside aux destinées de l'Association pour la répression de la traite, est un homme dévoué à sa tâche, philosophe aimable et charmant. Il a bien voulu me communiquer quelques dossiers de plaintes, dans la mesure même où aucune précision de nom n'y était dévoilée. J'ai pu constater combien le mythe de la traite hante certains esprits. De braves gens sont chaque semaine accusés d'être des trafiquants. Lorsqu'une jeune fille quitte brusquement une ville en compagnie d'un amant, celui-ci est immédiatement l'objet de lettres où il est dénoncé comme un abominable « traitant ».

Tel chimiste parisien fit dans le Nord la connaissance d'une jeune fille qui devint sa maîtresse. Il l'emmena à Paris et lui créa une situation honorable dans l'entreprise qu'il dirigeait.

Mais, là-bas, de petites gens s'émurent. Le chimiste était généreux, bien habillé... Le mot... traite des blanches circula... Une plainte fut adressée à la ligue... L'enquête de police ne donna bien entendu aucun résultat.

Combien plus caractéristique encore le fait suivant :

Une vieille dame a élevé le fils de sa sœur, l'enfant étant de bonne heure orphelin. Plus tard, elle l'a marié selon ses vœux. Les jeunes époux ont eu deux enfants. La discorde vient séparer le ménage. On doit recourir au divorce.

La vieille avait été prise d'une vive amitié pour sa belle-fille, et ce divorce la mécontenta profondément. La garde des enfants avait été confiée au jeune homme. Celui-ci eut, par la suite, diverses maîtresses.

Désireuse d'avoir la garde des petits et hantée par l'idée de la traite, la vieille dame accusa son neveu, qui voyageait fréquemment, de se livrer au trafic et à l'exportation des femmes. Il allait, disait-elle, recruter des jeunes filles dans les gares et les ports du midi : Toulon, Sète, etc.

Elle avait fourni des précisions en abondance. Une sévère enquête de police démontra la fausseté de ses assertions.

Je me souviens qu'étant élève en psychologie à l'asile Sainte-Anne, j'assistai à l'évolution du cas suivant :

Un petit fonctionnaire de province marié et père d'une fille de dix-huit ans avait été promu à Paris. Obsédé par de malsaines publications populaires, il croyait que la traite des blanches se faisait dans la capitale d'une manière ouverte. Aussi interdit-il bientôt à sa famille de quitter l'appartement. Chaque matin, en se rendant à son travail, il rencontrait dans les rues les mêmes visages. Ceci n'avait rien de surprenant puisqu'il suivait chaque jour le même parcours. Mais dans son imagination enflévrée, les travailleurs matinaux, devenaient des « inspecteurs de la traite »...

Six mois plus tard, un voisin prévint le commissaire que l'employé séquestrait deux femmes dans son appartement.

Le commissaire vint et fit les sommations d'usage. Comme il allait défoncer la porte, il entendit ces mots :

« Inspecteurs de la traite des blanches, vous ne FRANÇOIS MAZELINE. (Suite page 10.)

## DEUX DIRECTEURS DE PRISON SE RÉVOLTENT



W. T. Fenton, du Nebraska, ne s'est pas soucié d'appliquer les nouvelles prescriptions concernant le « relèvement moral » des condamnés.

L'Amérique, qui ne perd jamais une occasion de faire de la publicité, nous adresse aujourd'hui la photo des deux directeurs de prison « considérés comme les plus terribles dans tous les Etats-Unis ». Est-ce assez yankee ?

M. Todhunter, de l'Etat d'Arkansas, et M. Fenton, du Nebraska, se sont refusés énergiquement à avoir recours, dans les pénitenciers qu'ils dirigent, aux mesures de clémence par lesquelles s'illustrèrent leurs collègues. « Le personnel détenu de nos établissements est, disent-ils, particulièrement redoutable et féroce, et ne cherche qu'une occasion de se soulever en masse. Pourquoi, vis-à-vis de criminels aussi dangereux, emploierions-nous des méthodes d'excessive indulgence ! »

Malgré les protestations des condamnés, ces deux hommes tiennent bon. Ils se sont opposés de toutes leurs forces à ce qu'on installât dans leurs prisons la T. S. F. pour chacun des indésirables hôtes. De même, ils leur ont dénié le droit de constituer un jazz ou de former une équipe de base-ball. « Les travaux forcés, ont-ils ajouté, ne doivent pas devenir une plaisanterie ; et les geôles d'Etat ressemblent trop, déjà, à une chambre de palace ! »

Le plus curieux de l'affaire ? Que MM. Todhunter et Fenton ont reçu, comme tous

leurs collègues, les circulaires et prescriptions émanant du département de la Justice. Leur obstination à n'en tenir aucun compte va déclencher, un jour ou l'autre, un conflit grave. En attendant, les prisonniers ont adressé une pétition au président Hoover, où ils réclament pour l'Arkansas et le Nebraska les mêmes droits que pour les autres Etats...

De son côté, l'opinion publique est favorable, au moins dans leurs régions, aux deux irréductibles. On estime — avec juste raison d'ailleurs — que l'installation d'une prison comme celle d'Attica, près de New-York, constitue une monstruosité au point de vue pénal, voire un défi à l'honnêteté ; et les gens de la rue ne se font point faute de clamer à tous échos « que la criminalité aux Etats-Unis ne s'est mise à augmenter dans des proportions terribles que depuis qu'on a substitué à la méthode de ré-



S. L. Todhunter, directeur de la prison d'Etat d'Arkansas, à Little-Rock, ne veut pas de la clémence pour ses incarcérés.

pression et au « grilling » les principes du « relèvement moral ». Il est des assassins et des hors-la-loi dont il serait vain d'espérer quoi que ce soit ! Pourquoi s'obstient-on à vouloir faire leur rééducation ?

La question en est là. Les autres directeurs de prison, unanimes à soutenir les protestataires, n'attendent qu'un mot, qu'une instruction nouvelle, pour rétablir l'ancien système. Et, en attendant, ils tremblent devant leurs « indésirables », pour qui les barreaux ne seront jamais trop gros...

## JUSTICE NOIRE

Cette photo assez rare a été prise en Afrique occidentale, dans la Haute-Volta. Elle représente une scène de jugement. Le noir que l'on voit drapé dans un burnous sombre s'est rendu coupable, vis-à-vis d'un

de ses voisins, d'un vol de poulets. Plainte, arrestation du coupable, aveux...

Le tribunal, que préside, derrière la table de bois blanc, un Européen promu juge de paix, se compose d'un interprète (à droite



en chéchia claire), d'un greffier (en train d'écrire), d'un juge indigène (en casque colonial), de son assesseur, puis du jury : cinq ou six notables du pays.

Comme le roi saint Louis, mais dédaignant l'ombre d'un grand arbre, le « Visage Pâle », après interrogatoire et délibération, va rendre son arrêt. Sous ces latitudes, l'influence des jurés, on le devine, est à peu près nulle. Cependant, le fonctionnaire colonial se fera un devoir de les consulter avant de prononcer la sentence. Il sied, d'abord, de punir un coupable, mais il sied aussi, pour obéir aux lois générales de colonisation qui sont celles de la France, de ne pas administrer une peine qui, dans l'esprit des indigènes, pourrait être considérée comme excessive ou bénigne. Tout l'effort social de notre pays dans ses possessions lointaines repose sur cette loi primordiale de l'équité.

Naturellement, les condamnations de la Haute-Volta ne sont guère celles de notre pays et du code Napoléon. Les « travaux forcés » ne signifient pas grand-chose ; et la prison convient à merveille au tempérament paresseux de ces grands enfants trop gâtés par une nature féconde. Alors ? Alors, il est vraisemblable qu'une logique distribution de coups de bâton, soit sur les reins, soit sur la plante des pieds (qui est fort dure), fera entrer dans la tête du noir, de la façon la plus décisive comme la plus simpliste, les notions du juste et de l'injuste, du « permis » et du « défendu », du bien et du mal. Au demeurant, les indigènes de ces peuplades que la civilisation a affranchies et élevées sans les accabler ne peuvent que se féliciter de voir un blanc présider aux délibérations de la « cour martiale ». Il est vraisemblable que, du temps des roitelets nègres, la chose se fût passée tout autrement. On tranchait la tête pour un oui ou pour un non ; à plus forte raison pour un vol de poulets... L'accusé, dans son for intérieur, doit s'estimer plutôt favorisé. Et il se « tient peinarde ».

Notez encore, pour le garder, ce magnifique milicien couleur d'ébène, qui porte chéchia, cartouchière et fusil avec une assurance de vieux guerrier. Un détail, cependant, vous frappera, et suffira peut-être, pour vous Européen, à détruire tout ce que l'équipement et l'impeccable « garde-à-vous » pourraient légitimement inspirer de respect, voire de crainte.

Le militaire qui surveille d'aussi près son bonhomme qu'un policier américain ses « gangsters » marche pieds nus... Ce détail, pour être peu réglementaire, n'en est pas moins des plus savoureux ; il apporte, à cette scène, malgré tout dramatique par l'éloignement qu'elle représente et ce qu'elle a, en dépit des apparences, de profondément sérieux, cet élément comique que les philosophes s'accordent à reconnaître aux instants les plus graves de la vie ; comme si un dieu malin s'ingéniait, pour faire vibrer plus fort la corde de sentiments très opposés, à placer le grotesque aux côtés même du tragique quotidien de toute existence.

G. B.

## La traite des blanches dans les gares

(Suite de la page 9.)

m'aurez pas vive. Je suivrai l'ordre de mon mari.

Appuyant sur la gachette d'un fusil de chasse, la malheureuse se tua.

Sa fille se saisit de l'arme, mais eut peur et ne tira pas.

Je suivis longtemps le père et la fille internés à Sainte-Anne.

Ces quelques détails montrent combien il est difficile pour l'Association de répression de la traite d'intervenir efficacement.

Elle constitue une sorte de cour d'appel suprême. C'est l'Œuvre des gares dont le rôle préventif est le plus appréciable.

Malheureusement, le foyer de la jeune fille où sont amenées les voyageuses sauvées par l'intervention de la déléguée de l'Œuvre est peut-être administré avec un souci exagéré de l'austérité.

Il manque à cette institution de grand mérite un peu plus d'air, un peu plus de lumière, un sourire parfois...

L'Etat devrait s'opposer avec plus de vigueur aux entreprises des spécialistes de la traite des blanches agissant en association ou individuellement.

La mesure qui s'impose avant toute autre, c'est la vérification des contrats sur la foi desquels de jeunes Françaises s'expatrient pour devenir trop souvent la proie de bandits sans aveu qui en feront à Buenos-Ayres, à Rosario, de véritables prisonnières, de misérables recluses de l'amour.

F. M.

CHARLES S. HEYMANS

## LA VRAIE MATA HARI COURTISANE ET ESPIONNE



NOUVELLE LIBRAIRIE FRANÇAISE

9, rue Dupuytren, 9

## MAURICE PRIVAT

rédige et publie les DOCUMENTS SECRETS

ont paru dans cette collection sensationnelle :

Le Mystérieux Assassinat de Mrs Florence Wilson

Oustric & Co

Le plus bel Escroc que j'ai connu

Lyon Ville Secrète

Les Révolutions de 1914 & la Crise Mondiale

La Commission d'Enquête

Jeanette Mac Donald ?

L'Énigme

Philippe Daudet

## Pierre Laval

En Novembre :

L'Assassinat de Juliette Tordjman, d'Oran

Chaque Volume : 12 Francs

On peut s'abonner à la série des dix volumes en envoyant Cent francs par chèque ou mandat (Étranger : 125 fr.) à l'Administrateur des DOCUMENTS SECRETS, 16, rue d'Orléans, Paris-Neuilly.

Édition sur Alfa numéroté : 200 fr. (Étranger : 225 fr.)

Sur pur fil Lafuma 350 fr. (Étranger : 400 fr.)

Les DOCUMENTS SECRETS sont complétés par une série, d'ÉTUDES ET DE FAITS INESPÉRABLES A CONNAÎTRE.

On reçoit les neuf volumes par courrier. Si l'on possède l'un de ces livres on a droit, en s'abonnant, à dix volumes de cette série ou la prochaine.

Prochainement :

LA GRANDE PRISON AMÉRICAINE MODÈLE  
" SING - SING "

# LA DÉCHÉANCE DE DAVID H. CLARK, ASSASSIN PAR AMOUR

De notre correspondant particulier.

Quand mourut le père de David H. Clark, tout le monde, à Los Angeles, de dire : « Voilà un garçon qui aura la vie belle ! » Car le père Clark passait pour très riche.

Juge au tribunal de commerce de la ville, le « vieux », dont l'avarice était bien connue, avait eu une existence sereine et comblée d'honneurs. Les seuls soucis qu'il eût pu connaître, au cours de sa longue carrière, lui étaient venus de son fils unique, de son David. Ambitieux à la fois et joueur, terriblement gêné, dans ses goûts dépensiers, par la mauvaise volonté que mettait son père à dénouer les cordons de la bourse, David H. Clark se plaignait amèrement, au cercle, entre amis, de ce que la lesine paternelle le privait de réaliser tous ses projets.

Sorti de l'Université, où il se signala surtout par de nombreuses aventures avec les « college girls », David H. Clark embrassa la carrière d'avocat pour faire plaisir à sa famille. Autant M. Clark ressemblait à Franklin ou Lincoln, avec ses favoris blancs et la majesté de son visage, autant le « boy », avec ses pantalons à pattes d'éléphant et son élégance un peu voyante, semblait un fils de famille enclin à voir la vie en rose et à faire valser les écus.

Dépendant on aurait eu tort de juger superficiellement David H. Clark incapable ou dévoyé. Son intelligence était incontestable, ses dons d'orateur brillants. C'était un beau garçon, dans le genre de John Gilbert, auquel on le comparait parfois. Athlétiquement bâti, il avait une figure agréable et énergique, avec des traits réguliers, un front immense et lisse qu'agrandissaient encore les cheveux rejetés en arrière, et une moustache très « cinéma ». Distingué d'allure, regard d'acier adouci par des cils qu'on appelait en riant « de vraies balayeuses municipales », David H. Clark avait tout pour réussir ; et les héritières de Los Angeles regardaient avec complaisance ce garçon si bien fait pour devenir un époux charmant, après avoir été le Don Juan de la ville.

La disparition brusque du père Clark — il mourut à son poste, dans sa chaise, terrassé par une embolie — devait modifier tout le cours de cette existence en apparence si heureusement tracée.

Du jour au lendemain, David H. Clark se trouva à la tête d'une fortune considérable. Il commença par honnêtement rembourser ses dettes de jeu (d'innombrables amis lui avaient avancé de l'argent) ; puis il démasqua ses batteries. David H. Clark, profitant de l'auréole que mettait autour de son nom le souvenir de son vénéré magistrat de père, voulait devenir homme politique et mettre au service de la cité ses talents divers.

Comme il « présentait bien », pouvait parler des heures de façon élégante et vide, il fut nommé « attorney » du district, c'est-à-dire juge de paix. Mais un juge de paix pour soixante mille habitants ! Du coup, il posa sa candidature comme juge municipal, l'équivalent, chez nous, de conseiller. Même ses adversaires de reconnaître qu'il avait du bagout et de l'estomac. Quant à ses amis, aux vieux amis surtout de son papa, ils hochaient la tête et disaient : « Ce garçon, vous le verrez, ira loin... »

A trente-trois ans, célibataire, riche, en vue, David H. Clark avait donc atouts majeurs en main pour réussir. Mais c'est juste le moment souvent que choisit la destinée pour vous tendre des pièges...

Los Angeles n'est pas seulement une ville énorme, soudain surgie des sables à l'appel magique des pionniers, une ville où depuis longtemps les buildings de quarante étages ont fait place aux cabanes en boîtes à conserves d'il y a quarante ans seulement. Avec Hollywood, elle partage le terrible privilège d'être la ville du cinéma. Los Angeles vit à l'ombre de ses studios et de sa pellicule, comme chez nous un paysan de Provence à l'ombre des oliviers ou des cyprès... Industrie qui remue des millions, fait triompher ou sombrer bien des talents et des intelligences, attire surtout, telle la lumière de la phalène, des milliers de jeunes et jolies femmes ! De tous les coins de l'Amérique, on vient à Los Angeles ; la photogénie y est reine, comme le dollar y est roi.

David H. Clark, qui allait parfois aux studios au titre de censeur de la morale urbaine (mais, en réalité, pour se distraire un peu), y rencontra une certaine Medge Graham, qui venait de New-York pour faire du cinéma.

Ce n'était pas tout à fait une débutante ; ce n'était pas non plus une vedette. Medge Graham avait commencé par être « chorus girl » à Broadway, puis danseuse aux « Ziegfeld Follies », voire chez « Texas Guinan ». Les mauvaises langues affirmaient que le plus clair de son talent résidait dans un charme indéniable, et que les clubs privés, où elle allait se trémousser, après minuit, dans un costume réduit au minimum, pour les messieurs d'un certain âge, amateurs de champagne de contrebande et de beauté acide, avaient fait beaucoup pour sa réputation naissante.

On se confiait, au demeurant, entre hommes, que c'était une « flapper » de première force, qui s'entendait comme pas une à se faire faire des cadeaux ou offrir des bijoux, sans rien donner en échange. Medge Graham payait en monnaie de singe : cela se fait beaucoup en Amérique.

Jugeant que son étoile était un peu décolorée et que les « talkies » pourraient la remettre à flot, Medge, bravement, avec quelques lettres de recommandation, prit le chemin de Los Angeles. Elle avait beaucoup de robes, un toupet infernal, deux beaux diamants, vingt-huit paires de chaussures, et des pyjamas suggestifs. Du talent... hum ! Mais qu'en aurait-elle fait ?

Physiquement, imaginez-vous une jeune femme blonde

« épis mûrs », née en 1912 (ses papiers d'identité étaient bien à elle), à qui deux heures de culture physique quotidienne et acharnée avaient valu une silhouette admirable, longue et serpentine en dépit de ses 1m,58 de taille. Les yeux étaient vert d'eau, avec cette teinte délicate des lagunes vénitienes ; la bouche ? une vraie cerise, dans laquelle on eût aimé mordre ; les seins semblaient faits tout spécialement pour les menus cache-sexes en deux pièces de revues à grand spectacle. Avec cela, le mépris des hommes, l'admiration d'un « sex-appeal » qui était « un capital », pas plus de sens qu'il n'en faut pour être heureuse, pas plus de cœur qu'il n'en faut pour être parfois un peu malheureuse.

Medge Graham était astucieuse et faisait de sa finesse d'esprit le plus mauvais usage : elle la transformait en arme défensive et offensive. La culture des poires était le



David H. Clark (le second à partir de la gauche) jouant aux cartes avec d'autres condamnés en attendant que le jury statue sur son sort.

seul sport qui lui parût assez « exciting » et digne de sa virtuosité d'Eve roublarde.

En mettant le pied à Los Angeles, Medge Graham hésitait. Fallait-il faire la conquête — difficile et dangereuse — d'un metteur en scène ? Valait-il mieux, tout simplement, chercher un brave bougre de clubman bien galetteux et naïf un tantinet ? La jeune personne, après avoir hésité, s'en remit à la chance ; elle avait des gris-gris dans son sac à main, qui devaient lui porter veine ; on verrait bien !

Pour son malheur, nous l'avons dit, David H. Clark rencontra Medge Graham. Malgré ses apparences « desalées », et la vie de bâtons de chaises qu'il avait menée, David H. Clark, au fond, restait bien un de ces nigauds de province, pour qui Broadway semble un lointain paradis, et qui ne prononcent jamais le nom de Paris ; « gay Parée », qu'avec des larmes dans la voix. La « Ziegfeld », ayant pris ses renseignements comme il convient, le jugea une proie suffisante et entreprit de se faire aimer de lui. Tout le registre y passa ; promenades en auto au clair de lune, sentimentalité facile sur les rochers caressés d'embruns, entretiens de cinq minutes, au vol, dans la loge d'artiste, mains à baiser, etc. Puis vint le grand jeu de la jalousie. Subitement, Medge se mit à sortir assidûment avec Charles Crawford, un des rivaux de Clark, ou encore à s'isoler avec Herbert Spencer, au fond du salon, tandis que le phono électrique dévidait des guitares hawaïennes à vous dévorer le cœur.

Au bout d'un mois de ce régime, David H. Clark était complètement « cerné ». Plus rien ne comptait que Medge... Les citoyens de Los Angeles, affolés, ne reconnaissaient plus leur juge de paix et attendaient des heures, dans son cabinet, il paraissait enfin, mal rasé, l'air absent, les joues creuses, et réprimait, tandis qu'on lui contait des histoires embrouillées de murs mitoyens, d'irrésistibles envies de bâiller et de dormir.

On commença à murmurer, dans le quartier. Et ce d'autant plus qu'à toute heure du jour et de la nuit, froufrou, endiamantée et menant grand tapage, Medge Graham, à la tête de quinze automobiles chargées de félicités, venait se pendre à la sonnette du jeune homme. David habitait une banlieue pauvre, où le chômage avait déterminé, çà et là, de profondes misères : cette arrivée tumultueuse de la fausse star — d'ailleurs sans travail — était plus qu'une faute de goût.

David H. Clark le sentit bien, le jour où, malgré de grosses sommes jetées au vent, il échoua aux élections. Conseiller municipal, un homme qui faisait une noce scandaleuse ! Les liges puritaines se révoltèrent. Premiers symptômes, d'un lent effritement, d'une insensible débâcle...

Medge Graham coûtait terriblement cher à Clark. Après six mois d'une cour à cinq cents dollars par jour, elle avait fini par devenir sa maîtresse, lui laissant entendre, par là, qu'elle était vaincue, et que le démon d'une dévorante passion avait fini par avoir raison de ses scrupules.

En réalité, elle avait pour amant de cœur un Philippin, qui la battait et lui fracturait ses armoires pour avoir de l'argent.

Medge finit — Clark avait usé de ses relations — par obtenir un rôle dans une pièce qu'on jouait à Los Angeles. Elle sortait du théâtre vers une heure du matin ; que fit Clark, pour l'attendre ? Il ne démarra plus du cercle et se mit à jouer plus que jamais.

Herbert Spencer et Charles Crawford, les deux rivaux de Clark, avaient cru, un instant, que, dans le match engagé autour du cœur de « la petite Graham », ils avaient quelque avantage. Lorsqu'ils virent triompher le fils de l'ancien

juge au tribunal de commerce, ils acceptèrent sportivement la défaite, mais n'en nourrirent pas moins, au fond de leur cœur jaloux, quelque ressentiment. Une convention tacite les lia. Tous les deux fort riches, ils prirent l'habitude de faire toutes les nuits, avec « leur ami Clark », un petit poker. Ils étaient de bonne foi, sans nul doute ; mais, le plus inconsciemment du monde, ils se liguèrent contre le troisième larron, le préféré, « l'élu ». Et des milliers de dollars, ainsi, avec un froissement de soie, passèrent de main en main sur le tapis vert. Heureux en amour, déveinard au jeu ! Déveinard, surtout, quand deux amitiés conjuguées souhaitent votre perte !

Entre Medge, qui dépensait sans compter, voulait des fourrures, une automobile, une villa à Santa Monica, et les deux compères qui avaient juré de ruiner leur rival, la partie n'était pas égale. Rapidement, Clark commença à vendre des terrains, à hypothéquer des immeubles, à écouler les bijoux de famille. Bref, à faire toutes les bêtises d'un monsieur qui engloutit en quelques mois un capital que deux générations ont réuni.

La « petite Graham » s'en aperçut très vite ; et les autres aussi. Mais elle, elle avait tout prévu ; elle commença à faire la part du feu, arrondit son compte en banque et regarda avec intérêt des jeunes « pétroliers » récemment débarqués. Spencer et Crawford, de leur côté, appuyèrent sur les « relances » ; Clark sans le sou, Clark à la côte, Medge ne resterait pas avec lui : c'était couru.

Dès lors s'ouvrit, pour le malheureux garçon, une période terrible. Il fréquenta les usurers, en quête d'argent frais ; il connut des humiliations, des rappels à l'ordre, les semonces de vieux parents éloignés, qui lisaient la Bible tous les soirs et parlaient des « abominations du siècle » comme vous de la pluie ou du beau temps.

Enfin — loi inéluctable de ce genre d'amourettes — au moment où Clark en était réduit aux expédients et ne dormait plus, l'affection, la tendresse, la passion de sa belle maîtresse blonde, subsaisaient une parallèle éclipse... Le pauvre garçon souffrait

des bribes de ce qui avait été une grosse fortune ; et au même instant — rancœur pire — il se rendait compte que jamais il n'avait été aimé pour lui-même. Toutes ces protestations de tendresse : comédie ! Pantin aux poches bourrées de dollars, il était intéressant et beau ; « fauché », il n'était plus qu'un fantôme, qui ne méritait pas un regard. Devrait-il, comme les chômeurs de son quartier, s'en aller vendre des pommes le long des rues, avec, en plus, la perspective d'un cœur déchiré et vide, meurtri dans toutes ses fibres aux souvenirs de la récente passion ?

C'est alors qu'aux abois, David H. Clark, le fils du juge, juge lui-même, conçut le dessein de se procurer de l'argent. A n'importe quel prix ! S'il avait de l'argent, Medge restait sienne ; une passe de veine aux cartes ; et il se renflouait ! La vie pouvait encore lui sourire, et ce bonheur épuisant qui avait été sien renaître...

Mais, quand on en est acculé à ce désespoir, quand les créanciers vous traquent, lorsque votre bien-aimée vous tourne le dos, qu'au cercle les gens graves font mine de ne pas vous voir, il n'est plus permis d'être scrupuleux... Le choix des moyens ? on ne l'a plus ! Et tout naturellement, on court droit aux solutions extrêmes, à celles du déshonneur et du crime !

Du crime... qui oserait suspecter raisonnablement, logiquement, un juge ? Qui oserait voir, en celui qui est chargé d'arbitrer les conflits parfois sanglants entre banlieusards et leurs voisins, qui oserait, dis-je, voir en lui un assassin ?

Aussitôt, mû par une sorte de haine instinctive vis-à-vis de ceux qu'il tenait pour responsables, en grande partie, de sa détresse présente, en qui il ne croyait plus pouvoir placer une confiance même mitigée, David H. Clark songea à « supprimer » Herbert Spencer et Charles Crawford.

Tous deux étaient riches ; tous deux avaient l'insouciance de la jeunesse. Tous deux portaient beaucoup d'argent sur eux (les dix mille dollars que réclamait, chaque jour de plus en plus violemment, Medge Graham) et il serait si facile de les faire tomber, l'un et l'autre, dans un guet-apens !

Dès que la résolution fut prise, elle apporta le calme dans le cerveau de Clark, et comme cette clairvoyance étrange et froide des êtres qui jouent le tout pour le tout ! La vie n'avait plus de sens désormais pour le juge, s'il ne parvenait à ses fins ; l'essentiel était de jouer serré, de ne rien laisser au hasard.

La première victime allait être, devait être, Herbert Spencer ; Clark lui devait vingt mille dollars et ne pouvait même plus servir les intérêts de cette somme !

Quelques jours plus tard, au retour d'une partie de chasse, Herbert Spencer était trouvé mort dans un fossé. Sa voiture écrasée contre un arbre ! L'enquête établit qu'alors que le meilleur garçon, à allure raisonnable, pilotait son roadster, un inconnu avait tiré sur lui un coup de carabine, l'atteignant en pleine tête. Le clubman, frappé à mort, était tombé hors du torpédo, qui, continuant sa route, avait heurté un pommier. Le cadavre avait été détrossé portefeuille et carnet de chèques avaient disparu.

Quelques heures avant l'assassinat si étrange et crapuleux, David H. Clark avait encaissé un chèque très important à lui délivré par la victime. Ce détail étonna ; mais la signature était évidemment autographe et authentique, Clark expliquait, d'autre part, qu'il s'agissait d'une dette de jeu ; les soupçons s'orientèrent sur une autre voie. On arrêta un vagabond, déjà condamné.

Qui eût pu songer, alors, que le juge de paix avait sol-

RALPH BROWN.

(Suite de la page 14.)

# LE VRAI VISAGE DE SERGE DE LENZ

LE FAMEUX "CAMBRIOLEUR MONDAIN", QUI FUT TOUJOURS  
CAMBRIOLEUR, MAIS NE FUT JAMAIS MONDAIN

Serge de Lenz, libéré au mois de juillet dernier de la prison de Melun, est convaincu d'avoir, peu de mois après, cambriolé M. de Guise-Hite, dans des conditions que l'on connaît aujourd'hui dans tous leurs détails, ou, du moins, dans ceux que l'on peut révéler au public.

Ce que l'on connaît beaucoup moins, c'est le véritable visage de ce Serge de Lenz qu'on se plaît à représenter sous la forme romanesque d'un cambrioleur mondain.

C'est une légende, mieux, c'est une tradition. Nous avons lu — ou plutôt nous avons relu, après huit années déjà écoulées — tous les poncifs d'un pittoresque facile qui représentaient Serge de Lenz comme un homme du monde accompli, d'une parfaite éducation, d'une culture brillante, sachant, au cours d'un dîner, se montrer cavalier galant, causeur érudit, faisant bonne figure dans un salon et quit-



Serge de Lenz il y a quelques années. (H.M.)

tant ses hôtes pour aller effectuer une expédition à la fois nocturne et fructueuse.

Il suffit de lire ces récits, écrits avec une verve quelque peu artificieuse, pour comprendre quels ravages la littérature a fait dans le domaine de l'information.

Il serait intéressant cependant de remettre toutes choses au point et, au risque de désillusionner les braves gens épris de romans ou de fictions de cinéma, de risquer cette vérité première : quand on est un malfaiteur, il en reste toujours quelque chose.

On nous a trop conté la légende dorée : Serge de Lenz est un fils de famille. Son père est un gros banquier. Il a reçu une éducation princière. Il a fait des études complètes. Il fit des cadeaux princiers à son « amie », la comtesse de Tessancourt. Son élégance était rare. C'était un garçon de la haute société et infiniment distingué...

Ce sont là des thèmes faciles, qui plaisent à l'esprit simpliste des foules et que les journalistes aiment à écrire sans effort.

Veut-on permettre à un homme qui connut quelque peu Serge de Lenz d'en tracer ici le portrait exact et véridique ?

Qu'on m'excuse. Il me serait si commode d'assurer que j'ai connu Serge de Lenz « dans le monde ». Nous en tirerions tous les deux — lui surtout, tout de même — une grande considération...

Je ne veux dire que la vérité. Elle sera le seul mérite de cette relation. Mais ce mérite sera total et absolu.

J'ai rencontré Serge de Lenz, il y a près de dix ans déjà, à une « soirée dansante » donnée dans une salle de la rue Blanche, par une association sportive. Serge de Lenz ne faisait pas de sport. Sa présence en ce lieu était la conséquence d'une affaire assez

compliquée. Il accompagnait une dame assez âgée, pourvue de diamants très probablement vrais, car elle les a perdus depuis, sans les remplacer, et qui, elle-même, accompagnait aussi une autre dame, laquelle chantait à la même soirée, durant le spectacle qui précédait le bal.

Dois-je dire que ce jeune gigolo — il était jeune en ce temps-là — me fit la plus fâcheuse impression ? Je n'y mets aucun amour-propre de psychologue. Je n'ai pas besoin de me targuer d'une quelconque perspicacité. L'observateur le moins averti ne pouvait pas s'y tromper une minute.

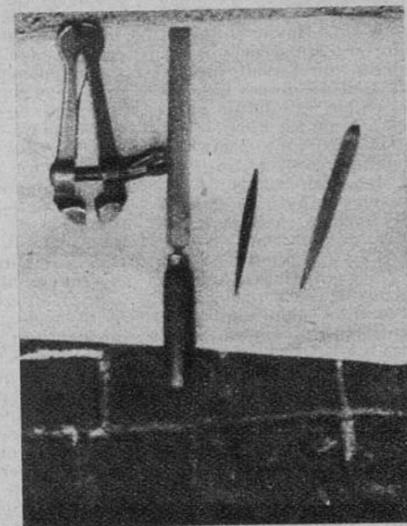
Le seul aspect de Serge de Lenz était révélateur, depuis le mauvais goût de la cravate noire de smoking, fâcheusement bordée de blanc, jusqu'au rictus qui serrait ses mâchoires et ne laissait filtrer ses paroles qu'entre les lèvres serrées, à la mode — aujourd'hui un peu périmée — des simples petits « poisses » de ce temps-là.

Paroles insignifiantes, d'ailleurs. Cet individu, dont on a voulu faire un héros de roman, était peu causeur, affectait un silence presque hostile. Au vrai, il paraissait là, parmi les braves garçons honnêtes, sans malice et pas « affranchis » le moins du monde, mais corrects et bien élevés, assez mal à son aise, étranger, en tous cas, à leurs personnes et à leurs manières.

Le hasard, ce maître des policiers et aussi des journalistes, voulut que je le rencontrais quelques jours plus tard en ville. C'était, je précise, un après-midi, juste au métro Cadet. Serge était coiffé d'une affligeante casquette à carreaux qu'il portait penchée sur l'œil droit et qui lui donnait instantanément l'aspect exact de ce qu'il était.

Il est sans intérêt de conter ici comment, pour les besoins d'un reportage que j'entreprenais à cette époque sur la pègre de Paris, je renouai avec lui connaissance. Je ne cherche pas à m'en excuser, d'ailleurs, par cette raison professionnelle. Je veux seulement, pour plus de précision, situer au bar qui fait le coin de la rue Cadet et de la rue Lafayette notre entrevue et notre conversation.

En dépit de son nom à particule — que je n'appris qu'un peu plus tard —, Serge de Lenz m'apparut déplorablement banal et d'une vulgarité qui répondait à sa tenue de mauvais goût. Je revois ses souliers jaunes aux empeignes compliquées, sa cravate aux rayures violentes et son complet trop clair, usagé aux entournures.



Les outils dont se servit Serge de Lenz pour ciseler la clef qui lui ouvrit la porte de la villa de Dieppe. (R.)

Ensuite, je devais mieux le connaître encore, et jamais ma première impression ne devait être contrariée.

On a dit que Serge de Lenz était le fils d'un gros banquier. J'ignore les détails exacts de cette filiation qui m'apparaît plus compliquée qu'on ne pense. Ce n'est qu'une impression. Mais voici la certitude : La banque paternelle, fort honorable, sans aucun doute, était d'une importance assez relative. Il est exact, néanmoins, que sa famille le mit un temps au lycée — au lycée Carnot, si l'on tient aux précisions. Il y resta peu de temps, s'avérant l'un de ces élèves qui sont capables de traverser les classes comme les salamandres de la légende traversaient le feu, sans s'échauffer à la flamme de la science. Tout l'enseignement de ses professeurs glissait sur lui, comme l'eau sur les pentes imperméables des terrasses obliques. Il sortit tôt d'un lycée où il était entré tard. Et il s'essaya dans l'une de ces multiples



Mme de Tessancourt, qui était la « protectrice » de Serge de Lenz et qui passa en jugement avec lui, il y a quelques années. (R.)

écoles d'électricité où les familles cherchent un refuge pour leurs rejetons, fruits secs des établissements scolaires parisiens. Il y passa sans gloire et le quitta sans diplôme.

Et il alla, tout naturellement, vers le destin qui l'appelait. Il fut un petit « barbillon » des environs du bassin de la place Pigalle. On lui connut des petites femmes du lieu, parmi celles dont le « travail » est des plus modestes, dont il fut le protecteur sans éclat.

Au service militaire, durant la guerre, les deux citations qu'il obtint sont la seule note favorable qu'il ait méritée. Il serait injuste de la lui refuser, même en contant ses deux désertions successives et ses avatars avec la justice militaire.

Libéré des bat' d'af' Serge de Lenz rechercha d'abord les étrangères endimantées des boîtes de nuit. Elles sont plus rares qu'on ne pense et moins généreuses qu'on ne dit. C'est pour cela, sans doute, qu'il s'adressa aux vieilles dames qui cherchent dans l'avenir le reflet de leur passé. De là sa liaison avec la comtesse de Tessancourt. Et l'histoire des bijoux qu'il lui offrit. La noblesse de la comtesse est de même qualité que l'éducation du gigolo Mme de Tessancourt se nomme communé-

ment Fanny Robert, et, à soixante ans passés, elle se souvenait trop de son succès de 1898. Jamais Serge ne lui offrit évidemment, le moindre joyau. Mais comme il s'était institué « fourgue » depuis qu'il fréquentait cette vieille dame, il lui avait confié ses pierres, sans lui en dire la provenance. La fortune réelle de Fanny la mettait à l'abri des soupçons, mais elle ne la mettait pas à l'abri de Serge, au contraire...

Elle en éprouva quelques déboires, et, littéralement pillée et dévalisée par son jeune servent, fut soupçonnée injustement et paradoxalement d'avoir pu profiter de lui, par une justice apparemment mal avertie des mœurs aquatiques et montmartroises.

Un thème favori de la presse, c'est l'élégance de Serge de Lenz. Élégance du plus mauvais goût et, il faut le dire, d'une contestable propreté. Dans sa chambre dieppoise, on trouva, dit-on, du linge de soie, plus exactement des chemises à simple parure — poignets et plastrons — de simili soie, et terriblement négligées.

Au surplus, ce brillant fils de famille était, dans l'usine de frigorifiques où on l'employait, une sorte de manœuvre, sans plus. Il prenait pension dans un petit restaurant de débardeurs.

Depuis quelque temps, il avait trouvé une « amie » dans la personne d'une entraîneuse de dancing. C'est depuis cette époque qu'il cessa, sous prétexte de maladie, de fréquenter son usine.

Comment put-il, en ces conditions, faire impression sur un gentleman incontestable comme M. de Guise-Hite ? Il apparaît bien qu'il ne put jamais lui faire la moindre impression, du moins de cette nature. Les raisons de leur sympathie ne sont pas dans la communauté de leur éducation. Admettons que M. de Guise-Hite, qui allait lui-même acheter des gâteaux chez l'épicerie du coin pour les manger avec son hôte dans la cuisine, est un grand seigneur très modeste. C'est bien possible...

Mais Serge de Lenz, qui doit à son nom à particule et à une précédente affaire où fut mêlée une fausse comtesse de défrayer la chronique judiciaire, ne fut qu'un garçon assez vulgaire, de mœurs déplorables, d'aspect équivoque et tout pareil à tous les autres petits gigolos qui frétille de la place Clichy au Barbès-Rochechouart.

Il a passé à Melun huit années sur les dix ans de réclusion à quoi il fut condamné. Sa libération ne fut pas due à la recommandation ou aux influences. Aucune ne se manifesta en sa faveur. Cette libération était régulière et de droit.

Faut-il ajouter ce détail, surprenant quand on pense au montant du vol ? Serge de Lenz fut maladroit. Dans sa chambre, il a laissé un attirail de cambrioleur, sa photographie et la plus compromettante correspondance. Enfin, il se livra même à des confidences qu'une femme ne sut, ne put ou ne voulut garder...

Et ses amis ! Et ses relations !... Sauf Mme de Tessancourt, qui fut du faux Gotha et M. de Guise qui est de vrai — et qui furent ses victimes —, les autres sont des débardeurs, des acolytes de basse classe et d'anciens réclusionnaires de Melun.

Serge de Lenz, qui était peut-être à Paris après le vol, y était sûrement deux mois avant. Une jeune femme blonde, habitant un hôtel de la rue Fromentin, a conservé de lui les pires souvenirs...

Sa distinction, apparente du moins, ne peut s'accorder de la négligence d'allure de celui qu'une légende indulgente sacra assez inconsidérément du titre abusif et paradoxal de « cambrioleur mondain ».

LOUIS MAHS.



Le mystérieux cambrioleur de Dieppe photographié, il y a quelques années, dans les couloirs de l'instruction, avec son avocat. (R.)



Serge de Lenz, passant devant les Assises de la Seine en 1923. Il fut condamné à dix ans de réclusion. (R.)

## L'ENFANT ÉTRANGLÉ

Un garçonnet étranglé a été trouvé dans un terrain vague avoisinant le chemin de halage de Limay à Deunemont, près Mantes. On s'efforça de découvrir la vérité au sujet de ce drame abominable. Or, quelques heures plus tard, on sut que l'enfant était Roger Siavy, âgé de neuf ans, fils de fourreurs de la rue des Petits-Champs. A cette dernière adresse, on fit une nouvelle découverte, non moins macabre, celle du cadavre de M<sup>me</sup> Siavy, étranglée également. L'assassin, le fourreur Marcel Siavy, a été arrêté samedi à Bressuire (Deux-Sèvres), où il était en compagnie de son fils, Jean. Ramené à Paris et écroué à la Santé après interrogatoire du juge d'instruction. Il ne donne aucun motif à son acte.

A droite : Le cadavre de Roger Siavy. (R.)

Au-dessous : La foule qui se presse devant l'immeuble de la rue des Petits-Champs. (R.)



## On accuse, on plaide, on juge...

### Un Landru... sans cuisinière.

D'une minceur élégante et d'une conscience élastique, le pseudo D<sup>r</sup> Foyot offrait son amour et sa main aux vieilles demoiselles en mal de mariage : le truc est classique et infallible ; en retour, il leur demandait, bien entendu, leurs économies pour monter une clinique.

A l'instar de Landru, dont il avait la façon et la séduction, mais pas la cuisine-four crématoire — heureusement pour ses victimes, — le faux praticien découvrit en foule des dames au cœur à prendre et à la fortune idem. Il en découvrit... quarante-sept, qui lui accordèrent leur confiance avec leur bon argent : il prit l'une et l'autre et s'en alla sur la Côte d'Azur mener joyeuse vie avec son amie — de cœur — la dame Schelle.

Pendant de longs mois, au bord de la Méditerranée bleue et languissante, au milieu d'un monde étrange et cosmopolite, Jean Foyot fut heureux et se crut oublié. Hélas ! tout a une fin : les demoiselles à l'âme tendre qui avaient vu disparaître fiancé et économies portèrent plainte, et le Landru au petit pied fut arrêté.

La 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle entendit ses aveux dépourvus de fard et lui octroya dix-huit mois de prison ; mais le point délicat était de savoir si la dame Schelle avait ignoré la provenance des ressources de son compagnon.

Le tribunal hésitait, lorsque M<sup>e</sup> Pierre Dellestable, avocat des parties civiles, donna habilement lecture d'une missive de M<sup>me</sup> Schelle dans laquelle elle raillait cruellement les victimes dont le bel argent lui permettait de faire la fête de concert avec le faux médecin.

Le tribunal, édifié infligea treize mois de prison avec sursis à l'amie de cœur, qui, de

plus, devait restituer les dots envolées. Le fera-t-elle?... Autre question.

Quoi qu'il en soit, à l'avenir, la dame Schelle n'oubliera pas le mot célèbre : « N'écrivez jamais ! »

### Un drame au village : qui a assassiné Victor Poupron, dit Martyr ?

Chouzy-sur-Cisse est, à quelques kilomètres de Blois, un de nos plus exquis coins de France : une plaine cosue, riche, de grands carrés de labour, des nappes vertes de luzerne et de trèfle, un petit coin d'eau serpente, tel un ruban de moire, entre les herbes pour rejoindre la Loire majestueuse et indolente : c'est la Cisse, modeste affluent ajoutant encore à la fertilité naturelle du sol.

Chouzy est au cœur du pays blésois une charmante commune rurale d'environ quatorze cents habitants : avec ses petites maisons, ses fermes dont les toits miroitent au soleil, sa mairie et son école, ce riant village de la Touraine vit pourtant en ce moment dans l'oppressive atmosphère du drame mystérieux, angoissant. Le hameau de la Grange Rouge minuscule — une douzaine de maisons, une soixantaine d'habitants — touche Chouzy ; devant une de ces maisonnettes, à deux mètres de la porte d'entrée, fut trouvé, un matin de l'été dernier, le cadavre de Victor Poupron dit — on ne sait pourquoi — Martyr... Seule sa fin tragique justifia rétrospectivement ce pseudonyme.

Le cadavre portait des plaies atroces sur les diverses parties du corps, et notamment à la tête ; la D<sup>r</sup> Vezin, médecin légiste, dans son rapport au parquet, constatait « de nombreuses plaies contuses cranio-faciales faites par un instrument contondant ». De fait, Poupron avait été

assassiné à coups de matraque, peut-être à coups de marteau et de crosse de fusil.

Qui a assassiné Martyr ? pourquoi ? C'est l'obscurité la plus complète ; la police mobile s'est transportée sur les lieux à l'appel du parquet de Blois, la gendarmerie locale cherche de son côté, en vain, et on se perd en conjectures.

Victor Poupron n'était pas un mauvais garçon : un peu paresseux, un peu buveur — mais sans excès, — il n'avait pas d'ennemis et était sans argent : alors pourquoi a-t-il été assassiné ? C'était le plus « gueux » du hameau ! Et pas un témoignage, pas la moindre trace permettant de reconstituer le chemin qu'aurait effectué l'assassin.

Les jours se passent ainsi dans l'attente, dans l'inconnu, dans l'ignorance de tout... La police mobile va, vient, parcourt la contrée... mais à son approche, les bouches prudentes par méfiance paysanne se ferment. Loin d'elle, elles se délient un peu et des propos commencent à circuler : Poupron, à deux ou trois reprises, aurait dit :

— Ah ! si je parlais, je vous assure que Berthault me rapporterait de l'argent ! Gaston Berthault est un voisin et un ami de « Martyr » : existe-t-il entre eux des questions d'intérêt ? Nul n'en a entendu parler ; néanmoins, Berthault est inculpé et arrêté ; c'est un travailleur acharné qui ne recule pas devant la besogne, mais il est âpre au gain et, de plus, brutal et violent, il est interrogé, il avoue être l'auteur du crime.

Non seulement il avoue, mais il donne des détails : il voulait, au sujet d'un champ, avoir une explication avec Poupron ; au milieu de la nuit, il l'a réveillé... discussion... bataille et enfin, de force, il a entraîné le malheureux hors de chez lui et, devant sa porte, l'a assommé à coups de crosse de fusil de chasse.

A la suite d'aveux aussi complets, l'assassin est mis à la disposition du parquet de Blois et écroué à la prison de « la ville lumineuse » célébrée par Victor Hugo.

M. Elsing, juge d'instruction, fait, en présence de son défenseur, M<sup>e</sup> Alexandre Zevaès, assisté de M<sup>e</sup> Jacques Disley, subir un interrogatoire à Berthault, qui est catégorique : ce n'est pas lui qui a tué Poupron ; plus riche que son voisin, n'ayant aucun lien d'intérêt quelconque avec celui-ci, il n'avait aucune raison de l'assassiner et il ne l'a pas assassiné !

Mais alors pourquoi les aveux ? La peur de la police, prétend Gaston Berthault, contre lequel d'ailleurs, il n'y a aucune charge que... ses premiers aveux.

L'accusé est un honnête homme qui, jamais, n'a eu maille à partir avec la justice, l'enquête prouve qu'il n'avait pas de question d'intérêt avec « Martyr » pauvre, alors que lui-même a une certaine aisance.

Alors ? Alors, l'instruction recule au lieu d'avancer... Gaston Berthault continue à nier, est-ce lui qui a assassiné Poupron ; sice n'est lui qui avait la moindre raison de tuer ce pauvre homme.

Le mystère de la Grange Rouge sera-t-il un jour éclairci ? Cela ne semble pas certain.

### Le miroir qui enlaidit.

— Monsieur le Juge de paix, regardez-moi bien !

Le juge de paix obéit à l'injonction, car le spectacle est lamentable ; la jeune femme qui vient d'adresser cette étrange supplique est charmante : cheveux d'or sévèrement oxygénés, grands yeux bleus malicieusement maquillés « pays chaud » accentuant le charme de la plaideuse, costume élégant et sobre.

— Maintenant, reprend-elle, dites-moi si je suis laide ?

Cette fois, le magistrat n'obéit plus : il ne préside pas un concours de beauté, mais une audience de justice, et il le fait entendre : — Il ne s'agit pas, mademoiselle, d'apprécier vos qualités physiques, mais bien plutôt de savoir pourquoi vous vous refusez énergiquement à régler à M. B..., ici présent, la somme de quinze cents francs que vous lui devez pour prix d'un grand miroir qu'il vous a livré ?

Alors M<sup>me</sup> Lina Serret, artiste dramatique,

d'énoncer le plus tranquillement du monde — comme toutes les femmes savent énoncer les pires énormités — avec un doux sourire :

— Je refuse de payer mon fournisseur, parce qu'il m'a livré un miroir... qui m'enlaidit !

Le juge de paix retire un instant ses lunettes, les essuie, les remet et considère fixement celle qui vient de parler, comme pour s'assurer qu'elle possède la plénitude de ses facultés mentales.

Mais M<sup>me</sup> Lina sourit encore et, paisiblement, elle ajoute :

— Oui, monsieur le Juge, je maintiens ce que j'ai dit : ce miroir est déformant... il me fait grosse... je suis mince ; il me donne un teint gris... je suis fraîche ; il abîme ma silhouette comme mon visage... il me fait laide en un mot !

Le juge de paix du IX<sup>e</sup> arrondissement, estimant qu'un caprice féminin ne peut être ainsi pris en considération, car une glace, n'est-il pas vrai ? ne reflète que ce qui se mire en elle, a condamné M<sup>me</sup> Lina à payer le miroir.

### Histoire kabyle.

Les Algériens sont nombreux à Boulogne-sur-Seine et, un jour, cinq kabyles décidèrent qu'il était regrettable de ne pas posséder dans le pays un café, lequel serait une sorte de maison commune pour les hommes de race berbère :

— Mettons chacun une certaine somme et fondons un café kabyle, dirent Rahil et plusieurs Algériens.

Ainsi fut fait : cinq personnages apportèrent huit cents francs chacun, mais cinq patrons pour un seul café, cela fait évidemment beaucoup de monde, et la discorde ne tarda pas à régner en souveraine maîtresse dans l'établissement, où l'atmosphère manquait de sérénité, à tel point que deux des associés cédèrent leur part.

L'un d'entre eux, Afad Amar, alla s'installer un peu plus loin, laissant au café quelques menus objets qu'il revint chercher plus tard. A l'instant où il voulait pénétrer dans une chambre, ses compatriotes l'en empêchèrent, sous prétexte qu'une femme se trouvait là.

Afad Amar prétendit entrer tout de même ; un nommé Karababgi se précipita sur lui, et ce fut la bagarre... Karababgi est violent... il porte la main à sa poche... va-t-il sortir un couteau ? un revolver ? Afad Amar prend peur : il tire, lui, son revolver et fait feu.

L'homme visé a vu le geste et a fui... il n'est pas touché ; mais un autre des anciens associés, Kaada, qui n'a pas pris part à l'altercation, est atteint au côté : le malheureux mourut deux jours après.

C'est de ce meurtre que le kabyle Afad Amar, assisté de M<sup>e</sup> Francou, devra prochainement répondre devant la Cour d'assises.

### Rôle des Assises de la Seine pour la fin de la première quinzaine de novembre.

Vendredi 13, samedi 14 et jours suivants : assassinat et tentative de meurtre, Parmenny Tchanoukvadza ; défenseur, M<sup>e</sup> Henry Torrès, assisté de M<sup>e</sup> Klotz.

SYLVIA RISSER.

**INCREDULES !!!**  
CONVAINQUEZ-VOUS !!  
CONTRE UN VIEUX PARDESSUS... UN NEUF

**"L'ENVERS VAUT L'ENDROIT"**

10, Rue de Châteaudun, PARIS (9<sup>e</sup>)  
ET SES SUCCURSALES

**RETOURNAGE**  
TRANSFORMATION DE VÊTEMENTS  
5 p. 100 de remise au porteur de cette annonce



Une femme de chambre nommée Thénard commettait des vols importants au détriment de ses patrons. Elle s'emparait de bijoux et de billets de banque. Elle finit par se faire surprendre. La Cour d'assises de la Seine a été très sévère pour elle et l'a condamnée à cinq ans de prison. Sa

mère, considérée comme sa complice, a été condamnée à trois ans. Son cousin Mazeron, que l'on pensait être le recelateur, a été acquitté. A gauche : la mère de l'accusée. Au milieu : l'accusée et M<sup>e</sup> Chalonet, son avocat ; à droite, le cousin Mazeron et son avocat, M<sup>e</sup> Jean-Charles Legrand.

## La déchéance de David H. Clark, assassin par amour

(Suite de la page 11.)

lité et obtenu de Spencer un nouveau prêt d'un demi-million, prêt que Spencer avait littéralement payé de sa vie ? Maintenant le reçu, par les soins de Clark, n'était plus que cendres ; les héritiers auraient beau protester, s'agiter comme de vrais diables, nulle trace matérielle ne subsistait : Clark pouvait en toute tranquillité traiter de « restitution » cette opération bizarre... et inattendue.

Au club, que la mort de Spencer avait endeuillé, on battit froid, quelque temps, à Clark. Crawford, en termes un peu trop clairs, avait manifesté quelque surprise de ce paiement *in extremis*. Il savait bien, lui, que son partenaire de poker ne devait rien à Clark, tout au contraire ; et il ne comprenait pas, mais pas du tout...

Clark, sèchement, le pria de se taire, ce que fit l'autre ; de ce jour, les parties de cartes furent interrompues d'un commun accord ; et il y eut, bien que les relations Clark-Crawford parussent rester cordiales, des instants de gêne au fumoir, à la bibliothèque ou au billard du club.

Mais le juge portait beau, tapait sur l'épaule de chacun et imitait à la perfection Maurice Chevalier. Il procura au président un tonnelet de véritable whisky d'Ecosse ; et cela lui valut, en quelques mois, un retour en grâce sans restriction. Le temps passa : Medge Graham avait eu son vison ; la vie était belle...

Quand, un soir, Crawford, qui venait de dîner au cercle, se trouva mal dans l'ascenseur, fut pris de vomissements et mourut. De façon si surprenante que le médecin refusa le permis d'inhumation. Autopsie : on décela de l'arsenic. Par la même occasion, on apprenait que Crawford avait contracté une assurance sur la vie au bénéfice de « son ami » Clark, qui était justement auprès de lui lors du repas tragique. Coup de théâtre ! le directeur de la compagnie d'assurances, au moment de payer, ne reconnut pas, dans la photo du défunt, celle de l'homme qui s'était présenté à lui comme étant « Charles Crawford, de Los Angeles, célibataire et rentier ». Ses souvenirs étaient d'autant plus précis que le contrat avait été signé huit jours au plus avant l'empoisonnement...

Cette fois, les présomptions étaient trop graves : on interrogea sévèrement Clark.

Au bout de douze heures d'une bataille oratoire terrible, pied à pied, l'homme politique dut avouer l'un et l'autre crime. Aux premières nouvelles de l'interrogatoire de son amant, Medge Graham, que l'on voulait questionner quelque peu, décampa avec son Philippin.

Elle devait, elle aussi, perdre quelque chose dans l'aventure : dix minutes après sa fuite éperdue, un télégramme émanant d'une firme de cinéma lui offrait le premier rôle dans une production des plus intéressantes !

On renonça à la poursuivre, après que Clark, assez chevaleresquement, eût affirmé, « sur son honneur de juge », qu'elle avait tout ignoré.

Possible ! Mais la fine mouche n'avait-elle pas, au moins, soupçonné quelque chose ? Ce départ si précipité semblerait l'attester...

Notre photographie — document unique — montre l'ancien Don Juan de Los Angeles jouant aux cartes (et toujours au poker !) dans la cellule des assassins. Fait qui corrobore la fermeté d'âme attribuée de façon unanime au personnage : lorsque ce cliché a été pris, David H. Clark (second à partir de la gauche, cigarette aux doigts) attendait depuis vingt-cinq heures la décision du jury le concernant. Depuis vingt-cinq heures, sept femmes et cinq hommes, sans une seconde de répit, délibéraient. Chaise électrique, réclusion à vie, travaux forcés ?

David H. Clark, dont le sort se jouait de façon aussi épouvantablement longue, essayait pendant ce temps de « bluffer » ses camarades aux mains sanglantes, avec les cinq cartes d'un poker...

Gageons que sa pensée, si parfois elle s'évadait au delà des barreaux de la geôle, s'en allait vers cette retraite inconnue où une blonde aux yeux de fjord, voix acidulée et gestes de poupée de Paris, s'efforçait rapidement, courageusement, de l'oublier... Alors, alors seulement, chagrin, jalousie, colère, se mêlaient, dans sa tête fine d'ange déchu, à quelque remords...

Terminons en disant que, grâce au vote des sept femmes du jury yankee, David H. Clark, deux fois assassin par amour, s'en tire bien. Vingt années de travaux forcés ! Quand on lui a annoncé la bonne nouvelle, pas un trait de sa figure n'a bougé. Simplement a-t-il dit à son défenseur :

— Je vous remercie. Ne pourriez-vous vraiment pas me dire, vous qui êtes libre, ce que fait Medge en ce moment, et où elle est partie ? R. B.

En vente partout :

## L'ALMANACH DE "POLICE-MAGAZINE"

AVENTURES POLICIÈRES

REPORTAGES SENSATIONNELS

100 PAGES DE TEXTE, PLUS 300 PHOTOS

La valeur de trois volumes à 12 francs

pour 4 francs

TOUT INÉDIT

Quelques titres d'articles de

## l'Almanach de "Police-Magazine"

LA MACHINE A RÉVÉLER LA VÉRITÉ — L'HOMME QUI AIMAIT EMPOISONNER — LES AVENTURES DU BAGNE — LA VÉRITÉ SUR LES BANDITS DE CHICAGO — LA LÉGION ÉTRANGÈRE ET SES CURIEUSES FIGURES — COMMENT J'AI CAPTURÉ LE BANDIT FANTÔME — LES PRISONS CÉLÈBRES — SUR LA ROUTE, UN MYSTÉRIEUX CADAVRE — GUILLOTINE ET EXÉCUTEURS, etc.

## l'Almanach de "Police-Magazine"

est le plus gros succès de librairie de l'année.

## UNE CÉRÉMONIE ÉMOUVANTE



Le commissaire général de la police new-yorkaise, M. Mulrooney, remet un chèque aux veuves des deux policiers tués par les gangsters. (W. W.)

### De notre correspondant particulier.

Le commissaire général de la police new-yorkaise, M. Mulrooney, passa d'un geste familier ses mains dans ses cheveux gris, se renversa en arrière dans son fauteuil et soupira longuement :

— Ah ! dit-il, voici l'heure ! L'heure du plus pénible devoir !

L'huissier de service, alors, poussa la porte rembourrée :

— Monsieur le Commissaire, tout le monde est là ! M. Mulrooney le regarda longuement, comme frappé de ce rapprochement inattendu entre sa pensée et la phrase de l'homme. Puis il leva légèrement les épaules et jeta un coup d'œil sur deux dossiers ouverts devant lui, et qui portaient, en ronde, les noms de « Webb » et de « Churchill ».

Webb, Churchill ! Le maître de la police new-yorkaise les revoilà, l'un et l'autre, jeunes, costauds, rieurs, d'excellents policiers, en vérité ! Webb avait une tête de bouledogue ou de boxeur, l'autre, plus fin, semblait appelé d'ores et déjà à passer dans les rangs de la « troupe noire » ou brigade mondaine (ainsi surnommée parce qu'elle opère habituellement en smoking). L'un et l'autre, depuis la terrible bataille de rues contre les gangsters, n'étaient plus que deux cadavres, deux noms de plus à ajouter sur une grande plaque de marbre.

Mulrooney, qui avait assisté à toute la poursuite et avait payé de sa personne, se souvenait très bien de cet instant où Webb avait pris à deux mains son ventre percé de quatre balles de mitrailleuse et s'était agenouillé, sans rien dire, dans le ruisseau ; puis, une heure plus tard, au pied d'un mur de maison en construction, c'était Churchill qu'on avait relevé, la tête fracassée, tenant en mains, encore, son pistolet chaud.

Aujourd'hui, les deux veuves devaient recevoir, avec les condoléances officielles, un chèque ; de plus, six chauffeurs de taxi, réquisitionnés en hâte, et qui s'étaient bien conduits au cours de l'échauffourée, devaient aussi se partager mille dollars. Mais si c'était mission agréable, presque joyeuse, que de récompenser ces courageux, il était infiniment plus pénible d'accueillir deux endeuillées et de s'ingénier à les consoler. Webb et Churchill, héros obscurs, n'étaient mariés — les dossiers en faisaient foi — l'un que depuis six mois, l'autre que depuis un an !...

Le commissaire se leva, passa dans l'antichambre, les conducteurs de taxi étaient là, alignés sur deux rangs : six hommes tout jeunes, avec la face résolue, caractéris-

tique, des « workmen » new-yorkais. Puis, à côté d'eux, tout en noir, les deux épouses...

Le chèque, dans les mains de M. Mulrooney, semblait devenir soudain une feuille d'acier brûlant. Jamais, il n'avait senti combien les condoléances officielles étaient vaines, face à la réalité brutale des faits. Ce qu'il fallait, certes, à ces pauvres femmes, c'était de l'argent, tout de suite ; mais aussi, mais surtout, des mots qui vinssent du cœur ! A tout prix, que ces malheureuses, seules dans la vie à vingt-cinq ans — l'une avec un bébé — ne se sentissent point abandonnées, par ceux qui — les ordres ! le devoir ! — avaient dû envoyer leurs maris à la mort.

Le commissaire se hâta donc de remettre les cinq cents dollars à chacune des deux veuves, et les mille dollars à répartir entre « taximen ». Puis, vite, il prit la parole. D'un mot incisif, opportun, rapide, il félicita comme il convenait ceux qui s'étaient lancés, avec tant de ferveur joyeuse, sur la trace des gangsters et qui avaient essuyé le feu comme des soldats. Puis son débit se ralentit, sa voix se fit plus grave, pour tracer l'éloge de ceux qui n'étaient plus, dont leurs camarades, leurs chefs, ne se souviendraient jamais sans émotion.

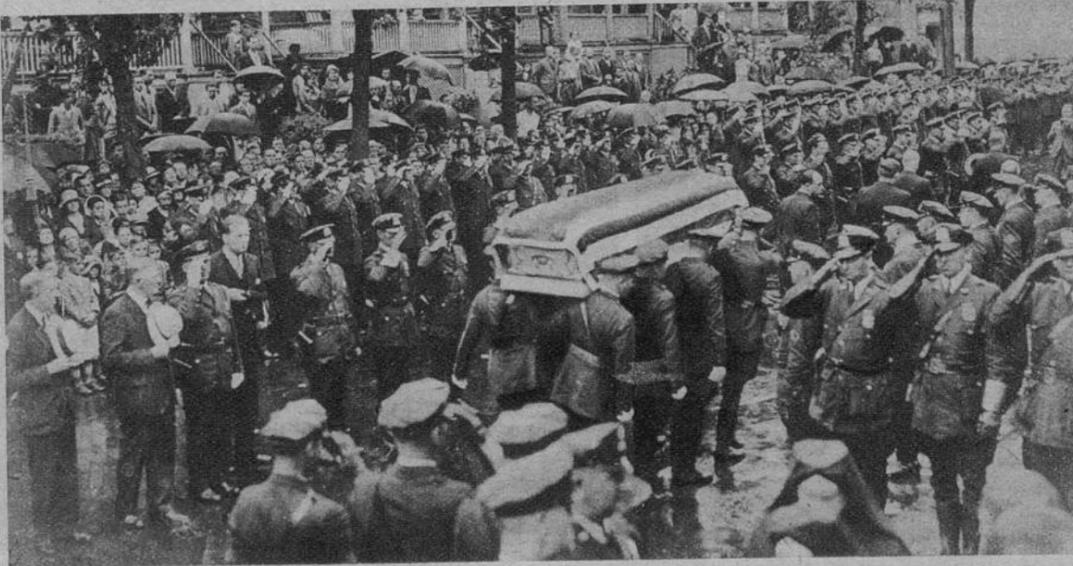
Il exalta la grandeur de cette tâche quotidienne, nourrie de maints périls, nourrie aussi de nobles sentiments : goût du devoir, amour du risque, respect de la loi.

Il termina, enfin, en assurant les jeunes femmes en pleurs que la reconnaissance de la police new-yorkaise ne s'en tiendrait pas à un secours immédiat, mais que l'on s'ingénierait à créer, pour elles, un poste dans les services annexes du quartier général. Ainsi, si Webb et Churchill, frappés à mort par des misérables, avaient dû « déclarer forfait » dans le bon combat, leurs épouses, elles, suivant la tradition de droiture et d'entraide mutuelle qui est celle de la Sécurité américaine, prendraient leur place et continueraient leur tâche.

Péroraison très simple et très sincère, qui produisit, sur tous les assistants, un effet énorme.

La salle banale en fut comme transfigurée, et si les jeunes femmes, perdues dans leurs sanglots, ne pouvaient répondre, si les « taximen » n'avaient pas voix au chapitre, on sentit, toutefois, qu'il ne s'agissait pas de paroles en l'air et de fallacieuses promesses : le sacrifice des policiers n'avait pas été vain ; par delà le tombeau — si les morts peuvent jeter un regard sur les actes des vivants — ils pouvaient se sentir rassurés, se rendormir tranquilles pour leur éternité.

JOHN PEARSON.



Les obsèques du policier Churchill. (W. W.)



# POLICE MAGAZINE

## Bloc-Notes de la Semaine (Suite.)



Au moment de mettre sous presse, nous recevons des nouvelles d'Amérique relatives à la découverte, à Los Angeles, dans deux malles, des cadavres de M<sup>me</sup> Agnès le Roi et de M<sup>lle</sup> Hedvig Samuelson. C'est une femme appartenant à la meilleure société, Winnie Ruth Judd, qui a tué les deux victimes. Le crime a été commis à Phoenix,

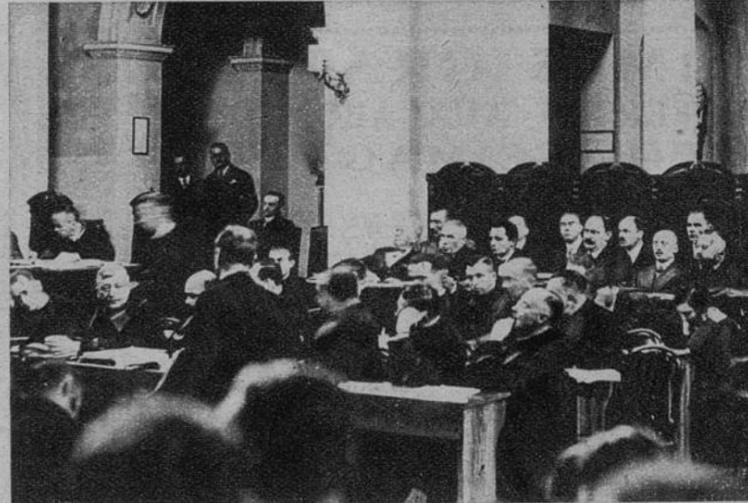
dans l'Arizona. Ruth Judd a été arrêtée et va être transférée dans la prison de cette ville. A gauche: le mari de Ruth Judd, qui est docteur en médecine, a été autorisé à voir sa femme dans la prison. Au milieu: Winnie Ruth Judd dans sa cellule. A droite: la cellule de la prison où Ruth Judd va être transférée. (I. N.)



A l'âge de cinquante-deux ans, Elisabeth Berg, masseuse de New-Haven, vient d'être reconnue comme étant un homme. (I. N.)

Trois redoutables bandits ont été arrêtés par la police à Brooklyn. De gauche à droite: Saviri Pirori, Frank Scimone, Harry Ruisi. Parmi les crimes dont ils sont accusés, il y a de lieu retenir notamment le meurtre de trois enfants. (W. W.)

A Kansas City, on vient d'arrêter une bande de malfaiteurs qui usaient de lunettes étranges les défigurant. Voici ces lunettes sur un policier. (I. N.)



Six cents nouveaux chômeurs venus se faire inscrire au bureau spécial de police à New-York ont été assez facilement contenus par la police. (I. N.)

En Pologne, un sensationnel procès politique a commencé. Des membres de l'opposition passent en jugement. Au premier rang: les accusés. (S. G. P.)

Lisez dans ce numéro: LA TRAITE DES BLANCHES DANS LES GARES